

LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

ORIGINES, ENJEUX ET PERSPECTIVES



Ceinture
Aliment-Terre
Liégeoise

Bâtiment Horizon : Avenue de
Jupille, 16 - 4020 Liège
04 223 15 51
info@catl.be
www.catl.be

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	PAGE 1
1. LA CENTRALITÉ DE LA QUESTION ALIMENTAIRE	PAGE 2
2. LE SYSTÈME ALIMENTAIRE À LA CROISÉE DES CRISES	PAGE 4
3. LE COLLECTIF DE RÉFLEXION ET D’ACTION SUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L’ALIMENTATION (CRÉASSA)	PAGE 9
4. LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L’ALIMENTATION EN PRATIQUE	PAGE 11
5. LA SÉCURITÉ SOCIALE... TOUT SIMPLEMENT !	PAGE 19
6. AUX ORIGINES DE L’IDÉE	PAGE 24
7. DE LA DÉMOCRATIE DANS NOS ASSIETTES	PAGE 30
8. FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE	PAGE 36
9. LES RÉTICENCES À LA MISE EN PLACE D’UNE SSA	PAGE 43
10. LES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES	PAGE 48
11. LA SSA ET LES MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES	PAGE 59
12. CONCLUSION	PAGE 62

AVANT-PROPOS

La Sécurité Sociale de l’Alimentation (SSA) est un sujet relativement neuf. L’idée a émergé en France en 2017, au sein de l’ONG française Ingénieurs Sans Frontières (ISF)¹. En 2019, l’ONG constitue le collectif « Pour une sécurité sociale de l’alimentation ».

Depuis 2020, l’idée gagne du terrain. Elle se répand en France, puis en Belgique, grâce à quelques articles, quelques animations, mais surtout grâce à une conférence gesticulée intitulée « De la fourche à la fourchette... Non! L’inverse! »² de Mathieu Dalmais (agronome français qui milite au sein d’ISF).

Progressivement, des associations et des groupes de citoyens se mobilisent pour réfléchir à la SSA, pour faire connaître l’idée et puis pour la tester à petite échelle. En Belgique, le Collectif de réflexion et d’action sur une Sécurité Sociale de l’Alimentation (CréaSSA), qui regroupe une soixantaine d’acteurs issus de milieux associatifs, publics et privés se préoccupant des enjeux alimentaires, sociaux et écologiques, est actif sur la question depuis 2021.

Aujourd’hui, des projets pilotes sont en cours en France. Quelques-uns existent également en Belgique et de nouvelles expérimentations locales sont en préparation.

La présente étude se propose d’expliquer l’idée de Sécurité Sociale de l’Alimentation, son histoire, les constats et les concepts sur lesquels elle se fonde. De parcourir les possibilités financières de sa mise en œuvre, de s’arrêter sur les freins et les réticences qu’elle pourrait susciter. D’explorer les expérimentations locales en cours ou en préparation. Et, in fine, de mieux comprendre les conditions de sa mise en œuvre éventuelle.

Cette étude ne prétend pas être exhaustive, ni avoir toutes les réponses. Dans la mesure où les publications et les sources sur le sujet sont encore peu nombreuses et où les informations disponibles sont dispersées, elle propose de les rassembler, de les articuler et de les analyser. Ceci dans une perspective de vulgarisation permettant à chacun de comprendre l’idée de SSA et les questions qu’elle soulève, pour s’en faire une opinion.

Enfin, notons que cette étude s’inscrit dans la démarche de réflexion autour de la SSA d’un groupe liégeois qui rassemble notamment des acteurs du Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole³, la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL)⁴ et la Maison médicale « La Passerelle »⁵. À Liège, l’intérêt pour la SSA est né quand Mathieu Dalmais a joué son spectacle à l’occasion du Festival Nourrir Liège, en mars 2020. Un projet d’expérimentation de la SSA liégeoise est en cours de construction et déjà riche en réflexions. Cette étude s’en fait également l’écho.

¹ Ingénieurs sans frontières : <https://isf-france.org/agrista>

² <https://conferences-gesticulees.net/conferences/de-fourche-a-fourchette-non-linverse/>

³ Le Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole : <https://www.catl.be/le-cpa/>

⁴ La Ceinture Aliment-Terre Liégeoise : <https://www.catl.be/>

⁵ La maison médicale La Passerelle : <https://lapasserelle.be/>

1. LA CENTRALITÉ DE LA QUESTION ALIMENTAIRE

Aujourd'hui, la question alimentaire revêt une importance cruciale et universelle. Elle constitue le pivot de nombreux défis contemporains interconnectés. S'investir dans la problématique alimentaire signifie œuvrer contre la précarité alimentaire et la pauvreté, contribuer à la prévention en matière de santé et de bien-être, tant individuel que collectif. Cela englobe l'attention portée aux êtres humains et à la préservation de la planète. C'est également se poser la question de l'organisation d'un système alimentaire qui favorise la prospérité des économies locales et soutient leurs acteurs, tels que les petits entrepreneurs, agriculteurs et commerçants. Enfin, aborder la question alimentaire revient à travailler en faveur de la transition agricole et à la protection des écosystèmes.

L'alimentation est une nécessité biologique. À la fois un besoin et un droit, individuel et collectif, son insuffisance représente une des formes les plus tragiques de la pauvreté. L'alimentation, réelle médecine préventive, favorise la santé et la vitalité. Elle constitue un ancrage à la nature et aux saisons. Elle relie aux écosystèmes, aux agriculteurs et aux animaux. L'alimentation nourrit les êtres comme elle nourrit l'économie. Elle génère une multitude d'activités et d'emplois. L'alimentation comporte une forte valeur symbolique, culturelle, sociale et philosophique.

Pourtant, malgré les innombrables progrès technologiques et innovations sociales des sociétés humaines, le système alimentaire actuel ne permet pas de garantir une alimentation durable. En effet, aujourd'hui, en Belgique, comme dans toutes les régions du monde, l'accès pour chaque être humain à une alimentation suffisante en quantité et en qualité, produite dans le respect des écosystèmes, accessible économiquement et rémunératrice pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de production alimentaire, à commencer par les petits agriculteurs et les commerçants de proximité, n'est pas garanti.

Ainsi, les agriculteurs, pourtant indispensables, ne savent pas vivre dignement de leur métier. Des fermes disparaissent continuellement. À l'autre bout de la chaîne, entre colis alimentaires, restaurants sociaux ou épiceries sociales, on estime que ce sont plus de 600 000 Belges qui ont besoin d'aide alimentaire.

Du côté de la transition agricole, les alternatives à l'agro-industrie mises en place depuis quelques années (les circuits courts, le bio et le commerce équitable), bien que démontrant la possibilité de cultiver et de manger autrement, avec pour corollaire un impact positif sur la santé de l'environnement et des personnes, sur la relocalisation de l'économie et la lutte contre la précarité des agriculteurs, se révèlent incapables de transformer le système agricole en profondeur. Elles permettent principalement de diversifier l'offre, dans une perspective très néolibérale, en regard de l'agro-industrie.

Le système alimentaire actuel est à plusieurs vitesses: il génère une dualisation de l'agriculture et de l'alimentation. Il constitue désormais une source d'inégalités et d'injustice au niveau économique, sanitaire, social, culturel et climatique entre autres. Bien se nourrir en quantité et en qualité (surtout) est devenu un privilège.

Depuis quelques années, face à ce constat, la société civile est à la recherche de solutions systémiques qui allient Transition écologique et Justice sociale. C'est dans ce contexte qu'une idée gagne du terrain depuis 2017, celle d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA), pour agir simultanément pour la transition agricole et la lutte contre la faim.



2. LE SYSTÈME ALIMENTAIRE À LA CROISÉE DES CRISES

De nos jours, **les problèmes posés par le système alimentaire sont nombreux** et de diverses natures⁶. En effet, la manière dont il est organisé actuellement a des **impacts catastrophiques sur la santé humaine, sur la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs, sur la prospérité des populations, sur les écosystèmes, sur la biodiversité et sur le climat**, entre autres.

SYSTÈME ALIMENTAIRE... DURABLE

Un système alimentaire désigne l'ensemble des facteurs impliqués dans la production, la transformation, le transport, l'entreposage, la distribution, la commercialisation et la préparation de l'alimentation, en ce compris la gestion des déchets. Il comprend toute une série de processus, d'acteurs, d'infrastructures et de produits interdépendants. Il fonctionne dans des contextes sociaux, politiques, économiques, biophysiques et technologiques.

Le système est qualifié de «durable» s'il produit une alimentation :

- Accessible à tous, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains ;
- Qui préserve l'environnement, le climat, les sols, l'eau et la biodiversité ;
- Qui se fonde au niveau local, national et international sur des modes de production agricole durables, et qui préservent le tissu rural ;
- Qui assure un revenu juste pour les producteurs et ne met pas en concurrence les agriculteurs de différentes régions du monde.

⁶ JONET Christian, *Qui demain nourrira la Wallonie de manière durable et relocalisée ?*, Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, Étude 2021, disponible à sur https://www.catl.be/wp-content/uploads/2023/02/097_CATL_A_qui-demain-nourrira-la-Wallonie-de-maniere-durable-et-relocalisee_web.pdf

733 MILLIONS DE PERSONNES SOUFFRENT DE LA FAIM DANS LE MONDE

En 2024, au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'il y a environ **733 millions de personnes qui souffrent de faim** chronique. 2,33 milliards de personnes, c'est-à-dire près de **30% de la population mondiale, seraient en situation d'insécurité alimentaire modérée à sévère**. Globalement, ce sont 2,8 milliards de personnes qui n'ont pas les moyens de se nourrir sainement⁷. **Chaque jour, quelques milliers de personnes meurent de faim**. Et pourtant, nous produisons plus de nourriture qu'il n'en faut. Pire, c'est environ **un tiers de la nourriture produite dans le monde qui est jetée**, la plupart du temps avant même d'arriver à table.

Que penser devant tant de précarité alimentaire quand l'Organisation mondiale de la Santé évalue à **890 millions le nombre de personnes souffrant d'obésité dans le monde?** La prévalence mondiale de l'obésité a plus que doublé entre 1990 et aujourd'hui⁸. Ainsi, partout où les multinationales de l'agrobusiness se sont implantées, l'obésité et les maladies cardiovasculaires connaissent une augmentation fulgurante. Avec la mondialisation du système alimentaire, c'est la culture de la malbouffe qui a progressé. **Loin d'être un souci individuel, sans doute faut-il considérer l'obésité comme un symptôme d'un système alimentaire malade.**

QUELQUES MULTINATIONALES TOUTES-PUISSANTES

Du côté de l'économie liée à l'alimentation, **le système alimentaire est caractérisé par la concentration des moyens de production et de distribution**, constituant de véritables monopoles. Le secteur est contrôlé par un petit nombre de multinationales et d'investisseurs. C'est un système, industriel et mondialisé, basé sur l'approvisionnement des marchés internationaux avec des aliments à faible coût et sur la mise en concurrence brutale d'économies ayant des normes environnementales et sociales très inégales. **Il fonctionne d'abord pour générer du profit et enrichir des actionnaires.**

⁷ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024* [Consulté le 18-10-2024], disponible sur: <https://www.fao.org/publications/home/fao-flagship-publications/the-state-of-food-security-and-nutrition-in-the-world/fr>

⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Obésité et surpoids*, Mars 2024 [Consulté le 18-11-2024], disponible sur: <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight#:~:text=En%202022%2C%202%2C5%20milliards%20d'adultes%20de%2018,o%C3%B9%20elle%20C3%A9tait%20de%2025%20%25>

Ainsi, tandis que les petits paysans vivent dans la pauvreté, que les agriculteurs du Nord croulent sous les dettes et que nos petits maraîchers bio vivent avec 800 à 1000 euros par mois, les vingt plus grandes entreprises agroalimentaires du monde ont fait gagner plus de 50 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2021⁹. Ce système injuste enrichit démesurément une poignée d'investisseurs en appauvrissant les agriculteurs partout dans le monde pendant que, chaque semaine, des fermes disparaissent.

AGRO-INDUSTRIE ET AGROBUSINESS

Quand on parle de l'**agro-industrie** ou de l'**industrie agroalimentaire**, il est question d'un secteur d'activité qui rassemble les entreprises de production, de transformation, de logistique et de commercialisation des aliments industriels. On peut y ajouter les acteurs financiers et tous les services économiques qui s'y rattachent (crédit bancaire, assurance, gestion des marchés et spéculation, etc.). On parle alors d'**agrobusiness**. Il s'agit d'un véritable système économique, qui contrôle l'ensemble des filières agricoles, industrielles et commerciales pour organiser une agriculture productiviste et maximiser les profits.

Aujourd'hui, quelques dizaines de multinationales concentrent le pouvoir économique dans le secteur agroalimentaire. On parle même des quatre géants, les «ABCD», pour ADM, Bunge, Cargill et Dreyfus, qui contrôlent à elles seules 70 % du commerce des céréales et l'ensemble de la chaîne alimentaire, depuis le grain dans le champ jusqu'au rayon des grandes surfaces.

Ainsi, les multinationales de l'agroalimentaire¹⁰ organisent la production au niveau mondial considérant la planète comme un atelier géant (tel pays produira des bananes, tel autre de la viande de bœuf, tel autre du café). Ces entreprises, parfois de véritables États dans l'État qui peuvent dicter les prix et influencer les politiques publiques, accaparent les ressources (terres, eau et matières premières) et la main-d'œuvre. Elles polluent l'environnement (avec les produits phytosanitaires chimiques, notamment), détruisent la biodiversité (avec la déforestation, par exemple) et épuisent les sols et les ressources.

⁹ Greenpeace, *Injustices du système alimentaire : qui sont les profiteurs de la faim ?*, Mars 2023 [Consulté le 18-11-2024], disponible sur <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/blog/51570/injustices-du-systeme-alimentaire-qui-sont-les-profiteurs-de-la-faim/#:~:text=Le%20monopole%20et%20la%20mainmise,q%C3%A9n%C3%A9rer%20des%20milliards%20de%20profits>

¹⁰ Pour plus d'analyses sur le rôle des multinationales dans le système alimentaire : BOVÉ José et LUNEAU Gilles, *L'alimentation en otage. Quand les multinationales contrôlent nos assiettes*, Autrement, Paris, 2015, 160p.

Le système alimentaire tel qu'il est organisé contribue de manière importante aux dérèglements écologiques actuels, et la Banque mondiale estime d'ailleurs qu'il **est responsable d'environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, juste après le secteur de l'énergie¹¹. Elle affirme également qu'«*environ 80 % de la population mondiale la plus menacée par les mauvaises récoltes et la faim dues au changement climatique vit en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, là où les familles d'agriculteurs sont particulièrement pauvres et vulnérables*». **Le système alimentaire génère des changements climatiques qui génèrent de la précarité alimentaire!** La boucle (folle) est bouclée...

600 000 BELGES ONT BESOIN D'AIDE ALIMENTAIRE

En Belgique aussi, la faim est un problème majeur. On estime que ce sont **600 000 personnes qui ont besoin de l'aide alimentaire**¹². C'est sept fois plus qu'il y a vingt ans. Le phénomène explose et touche de plus en plus de catégories de la population. À côté de la précarité alimentaire, les problèmes de santé¹³ qui découlent de la malnutrition touchent la moitié de la population belge. La Fédération des Maisons Médicales explique que **les principales maladies cardiaques, le diabète, l'obésité et les morts qu'ils entraînent sont dus à nos régimes alimentaires**. Elle affirme que la malbouffe tue et que ce n'est pas un problème individuel ou un hasard, parce que «*la manière dont on se nourrit est politique*»¹⁴. Il s'agit donc d'un problème de société qui a **un impact significatif sur les finances de la Sécurité sociale** et donc de l'État.

Ainsi, Déborah Myaux, de la Fédération des Services Sociaux, rappelle que «*si l'aide alimentaire s'impose aujourd'hui comme une évidence dans nos sociétés d'abondance, il faut toutefois la comprendre à partir de l'histoire politique, sociale et économique qui l'a érigée en solution privilégiée. Elle découle de choix politiques posés au quotidien qui contribuent à forger les inégalités sociales et à enraciner la précarité toujours plus profondément dans la société*».¹⁵

¹¹ Banque Mondiale, *Tout ce que vous devez savoir sur la sécurité alimentaire et le changement climatique*, Octobre 2022 [Consulté le 18-10-2024], disponible sur: <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2022/10/17/what-you-need-to-know-about-food-security-and-climate-change#:~:text=On%20a%20r%C3%A9cemment%20estim%C3%A9%20que,de%20la%20perte%20de%20biodiversit%C3%A9>

¹² <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/a-propos/>

¹³ 49 % des Belges seraient en surpoids et parmi eux, 18 % souffriraient d'obésité.

¹⁴ CERTENAIS Kevin, PETERSELL Laura, *Une sécurité sociale de l'alimentation*, Santé conjugulée n°102, Mars 2023, disponible sur <https://www.maisonmedicale.org/une-securite-sociale-de-lalimentation/>

¹⁵ MYAUX Déborah (ss la dir.), *Aide alimentaire. Les protections sociales en jeu*, Éditions Academia, Louvain-la-Neuve, 2019, p.10.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE HORS DE PRIX !

Plus globalement, si l'on ajoute toutes les externalités négatives du système alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que **les coûts cachés de l'alimentation en Belgique atteignent au minimum le chiffre astronomique de 34,7 milliards d'euros par an** (dont 27,5 milliards pour la santé)¹⁶ !

Au niveau mondial, les coûts cachés induits par le système alimentaire se chiffraient à 12 700 milliards de dollars (en 2020). C'est énorme: plus de vingt fois le PIB de la Belgique et environ 10% du PIB mondial¹⁷. Comment pouvons-nous continuer un tel gaspillage de ressources ?

VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Face à ce constat catastrophique au niveau humain, environnemental et économique, la société civile ne reste pas les bras croisés et **propose de mettre en place une Sécurité Sociale de l'Alimentation**. Un projet systémique qui permettrait de réparer l'environnement, de prendre soin de la santé des personnes, de nourrir les économies locales et de lutter contre la pauvreté. Évidemment, le chemin est encore long, mais l'existence et l'efficacité de la Sécurité sociale peuvent nous inspirer et nous encourager !



¹⁶ CréaSSA, *Bien manger dans ma commune en s'appuyant sur la sécurité sociale de l'alimentation*, [Consulté le 18-10-2024], disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2024/08/SSA-COMMUNE-08-24.pdf>

¹⁷ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires : connaître le coût véritable des aliments*, Rome, 2023 [Consulté le 18-11-2024], disponible sur: <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/607f7ca4-1f65-42c3-a83e-895949cc51a9/content>

3. LE COLLECTIF DE RÉFLEXION ET D'ACTION SUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION (CRÉASSA)

Depuis mai 2021, à l'initiative de l'ONG FIAN (Food First Information and Action Network)¹⁸ une soixantaine d'actrices et d'acteurs issus de milieux associatifs, publics et privés, se préoccupant des enjeux alimentaires, sociaux et écologiques auxquels notre société se trouve confrontée, se réunissent de façon informelle pour penser, questionner, construire et porter un projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) en Belgique¹⁹.

En décembre 2022, le collectif s'est doté d'un logo et d'un nom: **le Collectif de réflexion et d'action sur une Sécurité Sociale de l'Alimentation (CréaSSA)**.



FIAN est une organisation de défense des droits humains qui travaille à transformer les systèmes alimentaires en mettant la Justice sociale et environnementale au centre des débats. C'est Jonathan Peuch, chargé de recherche et de plaidoyer chez FIAN, qui anime le CréaSSA.

La composition du Collectif est très variée²⁰. On y retrouve de simples citoyens et une grande diversité d'institutions, telles que des mutuelles, des ONG militant pour le droit à l'alimentation et œuvrant à la transition agroécologique, des associations d'éducation permanente, des structures de lutte contre la pauvreté et d'action sociale, des maisons médicales, des syndicats agricoles et des initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine, par exemple.

¹⁸ <https://www.fian.be/>

¹⁹ <https://www.collectif-ssa.be/creassa/le-collectif/>

²⁰ On trouve parmi ses membres : Agroecology in Action, Le Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court (5C), la coopérative de producteurs et de consommateurs Paysans Artisans, les ceintures et réseaux alimentaires de Liège, du Tournaisis, de Namur, de l'arrondissement de Verviers, la Fédération des Services Sociaux (FdSS), le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Le FORUM Bruxellois contre les inégalités, la FUGEA (syndicat agricole), le Mouvement d'Action Paysanne (MAP), Solidaris, Canopea (la fédération des associations environnementales en Wallonie), Greenpeace, Humudi (anciennement SOS FAIM), Rencontre des Continents (RdC), Nature Attitude, VRAC (le réseau des Groupements d'Achats Communs - GAC), Cuisines de Quartier, Crédal, Etopia, le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP), BEES coop, Foodarity, Kom à la maison, La Ferme du Chaudron, La Ferme du Chant des Cailles, Le début des Haricots et As Bean.

Certains membres participent à titre personnel, sans mandat de leur organisation, mais avec le souhait de mobiliser celle-ci et de créer des synergies. Être impliqué dans le collectif ne signifie pas devoir adopter une position commune. Le collectif est ouvert à qui veut s'emparer de la proposition d'une SSA en Belgique.

Notons encore que comme le projet de SSA est de nature systémique et multidimensionnelle, **le CréaSSA regroupe une série d'acteurs aux préoccupations très différentes et qui ne sont pas habitués à collaborer.** La priorité de certains est la lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire. Pour d'autres, c'est la transition vers une agriculture locale et durable. D'autres encore se focalisent sur la participation citoyenne ou le droit à l'alimentation. **Ces différents points de vue assurent un débat quasiment permanent et constituent une richesse inédite.**



4. LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION EN PRATIQUE

L'idée vient de France. C'est l'ONG Ingénieurs Sans Frontières (ISF)²¹ qui porte une proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation depuis 2017. En 2019, elle a initié le collectif²² « Pour une sécurité sociale de l'alimentation ».

Concrètement, il s'agirait de verser une allocation mensuelle à chaque citoyen qui pourra uniquement être dépensée pour des produits conventionnés ou chez des professionnels conventionnés, suivant des critères démocratiquement choisis. L'objectif est d'atténuer la barrière économique à une alimentation de qualité, issue de l'agriculture la plus locale possible, respectueuse de l'environnement et de l'humain, tout en veillant à une juste rémunération des producteurs et des productrices. Cette proposition s'articule autour de trois piliers.

LES ÉLÉMENTS :

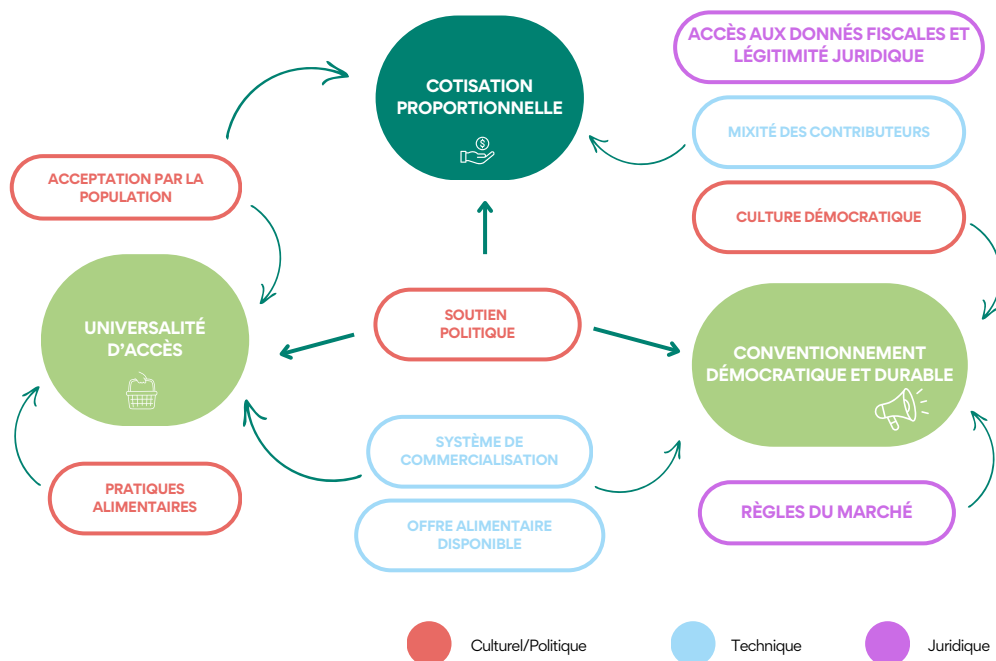


Schéma : Francesca Monteverdi

²¹ <https://isf-france.org/agrista>

²² <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-membres-du-collectif/>

4.1 L'UNIVERSALITÉ

Le projet de base²³ prévoit que chaque mois, chaque individu reçoive 150 euros de budget alimentaire. Chaque enfant recevrait la moitié ou le tiers de cette somme «pour éviter une trop forte redistribution des ménages isolés vers les familles nombreuses».²⁴ Cet argent serait disponible sur une carte électronique spécifique (ou éventuellement en format papier nominatif). Il s'agirait bien d'un droit pour toutes et tous respectant un principe d'universalité.

Notons d'emblée que pour les personnes non-résidentes, ou les sans-papiers, se poserait malheureusement le même problème d'accès que pour les autres services de la Sécurité sociale. Les promoteurs la veulent cependant la plus inclusive possible et les réflexions sont en cours²⁵.

L'universalité est le premier pilier du système et garantit un accès de toutes et tous à une alimentation de qualité de manière équitable. Avec l'universalité, la SSA n'est pas une amélioration de l'aide alimentaire, mais un dépassement de celle-ci. Ce principe permet de sortir d'une logique de politiques spécifiques et stigmatisantes de lutte contre la pauvreté. Chaque personne recevrait cette allocation mensuelle de manière automatique permettant d'éviter le sentiment d'assistance, le contrôle de statut (de pauvre) et le risque de non-recours au droit²⁶.

Effectivement, **l'universalité de la SSA en ferait un droit pour toutes et tous.** Il permettrait de garantir le droit à l'alimentation qui n'est malheureusement pas respecté aujourd'hui en Belgique, comme ailleurs.

Nous le verrons dans le chapitre sur les réticences à la SSA, le principe d'universalité est remis en question par certains acteurs de la lutte contre la pauvreté, qui y voient une augmentation inutile et injuste du revenu des plus riches. À cet égard, l'universalité présente un grand avantage: celui de potentiellement créer un maximum d'adhésion autour du système, puisque tout le monde en bénéficierait. Enfin, comme l'objectif de la SSA consiste également à réorienter de la richesse vers les circuits courts et l'agriculture paysanne et locale (voir ci-dessous), si tous les citoyens ont droit à cette allocation, l'effet de levier pour l'économie locale serait d'autant plus fort.

23 Ingénieurs sans frontières, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*, Mars 2023 [Consulté le 16-10-2024], disponible sur <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation>

24 CréaSSA, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Note de positionnement*, Mars 2023, p.3, disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/>

25 Ibid.

26 BALBOT Jean-Claude, DALMAIS Mathieu et VANHERZEELE Yann, *La démocratie dans l'alimentation, seule réponse possible aux enjeux agricoles et alimentaires*, dans Raison présente, Mai 2020, pp.163-172, disponible sur <https://doi.org/10.3917/rpre.214.0163>

LE DROIT À L'ALIMENTATION... DURABLE!

Selon le Rapporteur spécial du droit à l'alimentation des Nations Unies, Michael Fakhri, le droit à l'alimentation est défini comme *«le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne»*.

L'alimentation durable se définit comme une alimentation choisie, variée, saine et nutritive, issue de circuits de production, de transformation et de distribution de proximité, respectueux des humains, du bien-être animal, de l'environnement et du climat.

4.2 LA COTISATION

Le financement de la SSA reposerait sur les mêmes principes que ceux de la Sécurité sociale de la santé, c'est-à-dire un fond commun de solidarité. Ainsi, chaque citoyenne et citoyen cotiserait proportionnellement à ses moyens, et donc tout le monde verrait une partie de ses revenus (salaire, chiffre d'affaires, retraite ou chômage, etc.) transformée en cotisations. **C'est le deuxième pilier du système.**

Le mode de financement de la SSA est un enjeu crucial puisqu'il déterminera la capacité du dispositif à redistribuer la richesse et à réduire les inégalités sociales. Évidemment, cet aspect, comme les autres, est toujours en réflexion. Pour les promoteurs français à l'origine de la proposition, la cotisation est une option cohérente avec la volonté d'avoir des caisses de sécurité sociale (voir ci-dessous) gérées de manière démocratique, là où un financement par l'impôt risquerait d'induire une gestion trop centralisatrice et une mainmise de l'État²⁷.

En Belgique, le budget de la Sécurité sociale s'élève à environ 150 milliards par an (dont à peu près un tiers est attribué aux pensions et 4,4% à des frais de fonctionnement).²⁸ Il est principalement fondé sur la cotisation salariale et patronale et complété par une dotation de l'État.

²⁷ Ingénieurs sans frontières, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*, Mars 2023, disponible sur <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation>

²⁸ SPF Sécurité sociale, *Nouveaux chiffres sur les dépenses et les recettes de la protection sociale en Belgique*, [Consulté le 27-10-2024], Novembre 2023, disponible sur <https://socialsecurity.belgium.be/fr/news/nouveaux-chiffres-sur-les-depenses-et-les-recettes-de-la-protection-sociale-en-belgique-07-11>

Pour le CréaSSA, le financement de la SSA reposerait sur les mêmes principes, à savoir :

- « 1. une augmentation des cotisations sur les salaires des travailleurs et des entreprises;*
- 2. augmentée si possible d'une cotisation sur les autres revenus (immobiliers, financiers, sociaux...);*
- 3. et une participation de l'État qui pourrait provenir, par exemple, d'un impôt sur les bénéfices des multinationales de l'agroalimentaire et de la grande distribution ou bien d'une augmentation des accises sur les produits nutritionnellement malsains. Une hausse de ladite « taxe soda » pourrait être une piste à creuser »²⁹.*

La précarité alimentaire ne pouvant être analysée sans prendre en compte la précarité en général, une nouvelle cotisation et de nouveaux financements sont nécessaires puisqu'il est évident que la SSA ne peut exister au détriment du reste de la Sécurité sociale. En Belgique, le budget annuel de la SSA serait de l'ordre de vingt milliards d'euros. Nous présenterons plus loin une étude de faisabilité économique réalisée récemment.

Enfin, soulignons que le montant proposé pour l'allocation, en l'occurrence 150 euros, a été fixé arbitrairement. Il constitue une somme supérieure au budget alimentaire mensuel moyen des personnes en situation de précarité. Cette proposition s'entend comme « au moins » 150 euros, pas moins ! Il faut aussi imaginer que l'allocation puisse être indexée selon l'inflation et l'évolution des prix. D'autre part, même si la somme de 150 euros peut sembler faible en regard du coût de la vie, il ne faut pas oublier qu'elle complète les budgets déjà existants. Certains pensent par ailleurs qu'il serait souhaitable que les personnes reconnues comme précaires sur la base d'un statut préétabli (par les CPAS par exemple) puissent percevoir un montant supérieur au reste de la population.



²⁹ CréaSSA, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*. Note de positionnement, Mars 2023, p.3, disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/>

4.3 LE CONVENTIONNEMENT

Les cotisations seraient ensuite versées à des caisses de Sécurité sociale gérées démocratiquement à l'échelle locale. C'est le troisième pilier du système. Tout comme dans la Sécurité sociale de la santé, où seuls certains médicaments sont conventionnés (et donc remboursés), seuls certains produits alimentaires pourront être achetés avec l'allocation alimentaire conventionnée. Selon l'idée de départ, une caisse de SSA regrouperait environ 15 à 20 000 personnes, pour rester proche du contexte agricole et alimentaire local. Mais la taille d'une caisse pourrait être très variable et épouser les contours d'un arrondissement ou d'une province, par exemple. L'important, c'est que ce seraient **les membres de chaque caisse qui détermineraient des critères de conventionnement des produits alimentaires. Ceux-ci devraient idéalement répondre à des critères de durabilité écologique, être issus de circuits courts, vendus à un prix juste et garantir une juste rémunération des producteurs. Ils devraient être bio ou équivalents non labélisés, et issus de l'économie équitable et solidaire, pour ceux qui viendraient d'autres pays** (comme le café ou le chocolat, par exemple). Notons que deux critères de base semblent déjà rassembler largement les militants de la SSA : un prix rémunérateur pour les agriculteurs et l'absence de « (sur)profit » sur toute la filière parce que la SSA ne doit pas rémunérer des actionnaires.

Ajoutons d'emblée que **deux types de conventionnement sont envisagés** aujourd'hui. À côté du conventionnement **des produits**, il est possible de conventionner **des acteurs** de l'alimentation. Notons déjà que pour les membres d'Ingénieurs Sans Frontières, le conventionnement des acteurs n'est envisageable que pour des producteurs qui maîtrisent des filières (vente directe, coopérative de transformation, magasins de producteurs)³⁰.

Donc, les 150 euros mensuels ne pourraient être dépensés que pour des produits ou chez des acteurs qui auront été officiellement conventionnés, à la suite d'une réflexion de citoyens, par une administration publique de l'alimentation, à instaurer. Cet organisme gèrera une banque de données des produits conventionnés, et s'assurera que la carte SSA puisse être utilisée partout où des produits conventionnés seraient en vente, y compris dans les fermes³¹.

³⁰ Ingénieurs Sans Frontières France (ISF), *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*, Mars 2023, disponible sur <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation>

³¹ CréaSSA, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*. Note de positionnement, Mars 2023, p.3, disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/>

Les critères seront donc l'objet de discussions publiques aussi participatives que possible, dans une perspective de démocratie alimentaire. Ils seront évolutifs et pourront être complétés. Le CréaSSA souligne qu'ils s'aligneront avec les objectifs des stratégies régionales alimentaires (Good Food à Bruxelles, le Référentiel Alimentation Durable en Wallonie, la récente Voedselstrategie en Flandre)³². Les Conseils de politique alimentaire (CPA)³³ pourraient également jouer un rôle et remettre des avis consultatifs sur les produits à conventionner.

DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE³⁴

Le concept de démocratie alimentaire, introduit par Tim Lang³⁵ dans les années 1990 et développé par Dominique Paturel et Patrice N'Diaye, reconnecte l'agriculture (la production) et l'alimentation (la consommation) pour permettre à tous les citoyennes et citoyens de jouer un rôle dans le choix des modes de production (système agricole) et dans la définition des politiques alimentaires (et donc garantir un accès à la nourriture pour tous et toutes).

La démocratie alimentaire exige, pour sa réalisation, de prendre en compte trois approches essentielles et complémentaires :

1. L'échelle des territoires pour penser le système alimentaire ;
2. Les multiples fonctions de l'alimentation, c'est-à-dire biologique, sociale, identitaire et hédonique ;
3. Et la diversité des modèles alimentaires et les différentes dimensions culturelles et sociales qui y sont liées, dont les questions de Justice sociale.

Pour le CréaSSA, la SSA devra s'appuyer sur une institution fédérale pour collecter les fonds, puisque c'est le niveau de compétence relatif à la Sécurité sociale, et sur une institution régionale pour organiser le conventionnement, puisque l'agriculture est une compétence des régions.

³² CréaSSA, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Note de positionnement*, Mars 2023, p.4, disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/>

³³ Pour une explication sur les Conseils de Politique Alimentaire, voir : <https://www.canopea.be/les-conseils-de-politiques-alimentaires-definition-raison-detre-et-balises-methodologiques/>

³⁴ MAUS Zoé, *Reprenre le contrôle de l'alimentation : vers une démocratie alimentaire*, dans la revue *Démocratie*, Mars 2022 [Consulté le 24-10-2024], disponible sur https://www.revue-democratie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1555:reprenre-le-controle-de-l-alimentation-vers-une-democratie-alimentaire&catid=57&Itemid=155

Sur la démocratie alimentaire, voir aussi PATUREL Dominique et N'DIAYE Patrice, *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Champ social Éditions, Nîmes, 2020, 242p.

Ou : RESOLIS, *La démocratie alimentaire en action*, Paris, Mai 2022, 37p., disponible sur https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/La%20d%C3%A9mocratie%20alimentaire%20en%20actions_juin%202022.pdf

³⁵ Tim LANG est professeur émérite de politique alimentaire au Centre for Food Policy de la City University London dont il est le fondateur.

Il est important d'ajouter que **les projets pilotes de SSA s'orientent presque toujours vers un conventionnement des acteurs et qu'il est envisagé de manière plus souple** que ce qu'imaginaient au départ les membres d'Ingénieurs Sans Frontières. Si le conventionnement des acteurs du système alimentaire (commerçants, restaurateurs, transformateurs, producteurs, etc.) est privilégié dans les projets pilotes, c'est parce qu'il faut atteindre un degré de développement très important de la SSA pour que le conventionnement par produit soit intéressant.

Dès lors, dans la configuration par produit, un paysan ou un agriculteur pourrait choisir de ne conventionner qu'une partie de sa production, et le reste serait vendu ailleurs sans respecter les critères (comme en bio aujourd'hui). Il en va de même pour le magasin qui pourrait vendre du conventionné, et du non conventionné (en n'acceptant l'allocation SSA que pour les premiers).

Notons quand même que, fondamentalement, cette manière de conventionner les acteurs est une manière détournée de conventionner les produits. À Liège, un modèle de SSA pilote en réflexion prévoit la dépense indifférenciée (produits conventionnés ou non) de l'allocation SSA dans les commerces conventionnés.

Dans cette perspective, il faudrait distinguer le conventionnement des producteurs, qui serait plus étroit ou fermé, de celui des commerçants, qui serait plus flexible ou ouvert. Cela permettrait à ces derniers de s'ouvrir aux premiers. Nous verrons plus précisément les enjeux et mécanismes liés à cette réflexion plus loin (chapitre consacré aux expérimentations locales).

Dans le projet liégeois, choisir de conventionner des acteurs, c'est opter pour l'apprentissage collectif et faire en sorte que la SSA joue le rôle de créatrice d'un réseau, mettant en lien clients, commerçants et producteurs. Choisir de conventionner les acteurs de l'économie locale plutôt que les produits, c'est peut-être aussi s'assurer la possibilité d'inclure dans le système des acteurs encore loin des circuits courts, mais qui ont la volonté de s'y connecter. Ce serait permettre, finalement, que le projet de SSA ne concerne pas uniquement le milieu entrepreneurial déjà engagé dans la transition alimentaire.

Pour conclure à propos du conventionnement, précisons que, dans la logique des promoteurs de la SSA, **le conventionnement est synonyme de démocratie**. Ainsi, de nouvelles institutions et dynamiques de prise de décision devraient être imaginées pour que les citoyens deviennent acteurs du système alimentaire, définissent en intelligence collective la demande (c'est-à-dire ce qu'ils veulent dans leur assiette) et, donc, construisent démocratiquement la politique alimentaire de leur région, de leur pays. C'est grâce aux trois piliers du projet que pourra être respecté le droit à l'alimentation. Et pas n'importe laquelle, une alimentation durable, et dans une perspective de démocratie alimentaire.

Le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation a donc pour objectifs d'améliorer la santé générale de la population par l'assiette de manière préventive, d'augmenter le budget alimentaire des ménages, de financer la transition vers des systèmes alimentaires durables, de rémunérer les paysans au prix juste et de démocratiser l'alimentation.

EN RÉSUMÉ

« La Sécurité Sociale de l'Alimentation est une proposition qui consiste à construire une institution publique, inspirée de la Sécurité sociale de la santé avec trois objectifs :

1. Augmenter le budget alimentaire des ménages ;
2. Dégager des financements pour la transition des systèmes alimentaires ;
3. Démocratiser le contrôle politique de l'alimentation.

Elle s'appuie sur trois piliers :

1. Une cotisation proportionnelle aux revenus ;
2. Une redistribution universelle et ;
3. Un conventionnement démocratique vers des produits durables, justes et en circuit court ».³⁶



³⁶ CréaSSA, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Note de positionnement*, Mars 2023, disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/>

5. LA SÉCURITÉ SOCIALE... TOUT SIMPLEMENT !

S'INSPIRER DE L'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les promoteurs de l'idée de SSA accordent une attention particulière à rappeler les origines de la Sécurité sociale. Pour eux, il s'agit de s'inspirer de son efficacité pour garantir le droit à l'alimentation pour chacun, mais aussi d'apprendre de la dégradation qu'a subie l'institution pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Ainsi, **Ingénieurs Sans Frontières explique qu'en France, la Sécurité sociale a été instituée en octobre 1945 et qu'elle reposait sur quatre grands principes fondateurs, source d'inspiration pour la SSA.**

- **L'unicité**, une seule caisse regroupait l'ensemble des risques couverts (maladies, vieillesse et maternité) ;
- **L'universalité**, tout le monde devait avoir l'accès aux soins ;
- La **démocratie**, dans la gestion des caisses. À ses débuts, la gestion des caisses était réalisée par un collège composé à 75 % par des représentants des travailleurs et à 25 % par les représentants du patronat.
- La **solidarité**, chacun cotisait (cotisation à taux unique sur la valeur ajoutée des entreprises) selon ses moyens et recevait selon ses besoins.³⁷

Mais selon eux, trois erreurs majeures dans sa mise en place et son développement **ne doivent pas être reproduites** :

- Premièrement, **la perte de la gestion démocratique** de ces caisses, qui ôte aux bénéficiaires le pouvoir de décision sur les produits/actes remboursables.
- Deuxièmement, **l'absence de conventionnement sur les critères de production des médicaments**. La conséquence a été la quasi-disparition des savoirs médicaux populaires et le financement massif d'une industrie pharmaceutique très intéressée par les bénéfices financiers.
- Troisièmement, le périmètre de la Sécurité sociale de la santé n'a **pas été pensé de manière totalement inclusive, notamment pour les non-résidents**³⁸.

³⁷ Ingénieurs sans frontières, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*, Mars 2023 : <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation>

³⁸ Ibid.

L'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE BELGE

Les premiers jalons de la Sécurité sociale en Belgique ont été posés dès le 19^e siècle, quand les ouvriers de l'industrie florissante organisaient des caisses de secours mutuels pour atténuer la précarité de leur condition. Tout au long de la première moitié du 20^e siècle, la législation sociale a progressé notamment avec les dispositions de couverture obligatoire des accidents du travail en 1903, d'assurance vieillesse en 1925, de maladies professionnelles en 1927 et avec un premier système obligatoire d'allocations familiales en 1930. Mais c'est sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale qu'est mise en place la Sécurité sociale. Le 28 **décembre 1944, un arrêté-loi instaure la Sécurité sociale des travailleurs salariés**. Cet arrêté a traduit en termes légaux un pacte social négocié, pendant la guerre, par des représentants patronaux et syndicaux au sein d'un groupe clandestin: le « Comité patronal-ouvrier »³⁹.

À l'origine, **les principes de la Sécurité sociale belge diffèrent de ceux du modèle français**. Ainsi, **la communauté de référence est celle des travailleurs** qui se créent, par leurs cotisations, des droits contributifs (ce n'est pas universel); **la gestion des caisses est d'emblée paritaire entre les représentants des travailleurs et des patrons** (elle le deviendra par la suite en France); enfin, **une distinction nette est faite entre la Sécurité sociale et l'assistance sociale**.

C'était l'époque de la relance économique d'après-guerre et les politiques sociales étaient envisagées comme une nécessité pour assurer la stabilité, la pauvreté étant considérée comme un danger pour la prospérité. Il est intéressant de noter que **la Sécurité sociale n'a donc pas été instaurée dans un contexte facile**.

LES SEPT BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Aujourd'hui, elle se structure en trois régimes: pour les salariés, les indépendants et les fonctionnaires, et compte sept branches:

- «1. Pensions de retraite et de survie ;
2. Chômage ;
3. Assurance accidents du travail ;
4. Assurance maladie professionnelle ;
5. Allocations familiales ;
6. Assurance obligatoire pour soins de santé et allocations ;
7. Vacances annuelles»⁴⁰.

³⁹ REMAN Pierre, *L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels*, Santé conjugulée n°35, Janvier 2006, disponible sur https://www.maisonmedicale.org/wp-content/uploads/2008/02/Sc_35_reman_pierre.pdf

⁴⁰ SPF Sécurité sociale, *Structure et organisation* [Consulté le 27-10-2024], disponible sur <https://socialsecurity.belgium.be/fr/propos-de-la-securite-sociale/structure-et-organisation#Solidarit%C3%A9>

S'ajoute à ces branches classiques l'«assistance sociale» qui comprend : les allocations aux personnes en situation de handicap; le revenu d'intégration sociale (RIS) ; la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)⁴¹. Et tout le monde cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Ce mécanisme de répartition des richesses échappe donc aux règles du marché.

UNE SÉCURITÉ SOCIALE CONTINUELLEMENT DÉFORCÉE⁴²

Évidemment, en Belgique comme en France, le modèle de protection sociale a connu de profondes mutations. **Depuis les années 80, la Sécurité sociale n'est plus majoritairement perçue comme une condition du développement économique et de la prospérité de tous, mais comme un poids sur les finances publiques qui ralentit l'économie.** Aujourd'hui, « *La pauvreté n'est plus considérée comme la conséquence d'un système économique qui, laissé à lui-même, produit des inégalités et génère le paupérisme, mais au contraire comme le résultat d'une insuffisance de marché et d'un manque de sélectivité et d'efficacité de l'État social*⁴³ », résumant les économistes Pierre Reman et Philippe Defeyt.

LA SÉCURITÉ SOCIALE EST EFFICACE !

Pourtant, force est de constater que **la Sécurité sociale a fait et continue de faire ses preuves !** Partout où il y a une sécurité sociale forte, la qualité de vie est meilleure. D'après le Service de lutte contre la pauvreté, dans le cas de figure où ne serait versée aucune allocation, **le nombre de Belges vivant sous le seuil de pauvreté grimperait à 42,1 % de la population contre 12,3 % actuellement**⁴⁴. La Sécurité sociale est donc un rempart contre la pauvreté et un mécanisme efficace pour lutter contre les inégalités.

⁴¹ Le portail de la sécurité sociale belge [Consulté le 27-10-2024], <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/assistance-sociale-et-cpas#:~:text=L'assistance%20sociale%20a%20pour,cotisations%20personnelles%20li%C3%A9es%20au%20travail>.

⁴² Sur la Sécurité sociale, voir aussi la publication de Présence et Action Culturelles (PAC), *Ma Sécu, notre capital. Livre blanc sur la Sécurité sociale d'aujourd'hui et de demain*, 2024, disponible sur https://pac-g.be/docs/Plaidoyer_SecSoc_2024_web.pdf

⁴³ REMAN P. et DEFEYT Ph., *Entre construction et déconstruction de l'état social: la place de l'aide alimentaire, Dans Aide alimentaire. Les protections sociales en jeu*, ss la dir. de MYAUX Deborah, Fédération des Services Sociaux, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2019, pp. 89-113.

⁴⁴ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Des chiffres et des faits. Combien de personnes connaissent-elles un risque de pauvreté*, Mars 2023 [Consulté le 25-10-2024], disponible sur https://luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2024/03/240305_nombrepauvres-.pdf

TAUX DE PAUVRETÉ EN BELGIQUE AVANT OU APRÈS TRANSFERTS SOCIAUX, EN POURCENTAGE DE LA POPULATION⁴⁵

	Total	Femmes	Hommes
Avant les transferts sociaux	42,1%	44,4 %	39,8%
Après les pensions	25%	25,7%	24,3%
Après tous les transferts sociaux	12,3%	12,4%	12,1%

Ainsi, l'histoire, le fonctionnement et l'efficacité de la Sécurité sociale démontrent qu'il est possible, et même souhaitable, d'**organiser collectivement et sans le marché, la prospérité et le bien-être de la société**. La Sécurité sociale lutte efficacement contre la pauvreté sans avoir recours à la charité. Mieux, **si elle est un filet pour les mauvais moments, elle accompagne également les bons moments de la vie** (conгés payés, allocations familiales, pensions, par exemple). Enfin, elle ne dépend pas de fatalités budgétaires, mais bien de **choix politiques** et de **l'adhésion de l'ensemble de la population**. Rien d'étonnant que certains veuillent l'étendre aujourd'hui avec une huitième branche, celle de l'alimentation !

⁴⁵ Source: Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale - Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) : EU-SILC 2023

SÉCURITÉ OU SÉCURITAIRE ?⁴⁶

À l'heure où l'extrême droite et les néoconservateurs instrumentalisent efficacement les peurs et exacerbent le sentiment d'insécurité, la question se pose de redéfinir ce que devrait être notre sécurité individuelle et collective. La peur du migrant ou de l'étranger, comme la peur du changement ou de l'inconnu (vers quoi allons-nous?) par exemple, doivent être déconstruites. Même si les problèmes de terrorisme, de pandémie, de harcèlement ou d'insécurité dans l'espace public ne doivent pas être minimisés, verser dans le sécuritaire ne nous permettra sans doute pas de vivre bien, dans un monde libre et apaisé. Plus de caméras, plus de policiers, plus d'armes à feu ne nous permettront jamais de manger à notre faim, de conserver la santé ou d'avoir chaud en hiver.

En revanche, plus de Justice sociale et une sécurité sociale renforcée, la sécurité et la souveraineté alimentaire, le renouveau démocratique garantissant la participation citoyenne, la justice climatique et l'adaptation écologique nous permettront certainement de mieux vivre les changements brutaux qui nous attendent et d'organiser une sécurité concrète et efficace face aux bouleversements écologiques et sociaux à venir.



⁴⁶ Concernant les questions de sécurité, voir l'étude 2020 d'Action Vivre Ensemble: *La sécurité dans tous ces états, comment garder le cap de la solidarité ?*, ss la dir. de PINTO Renato, disponible sur https://vivre-ensemble.be/wp-content/uploads/sites/3/2020/09/ave_etude_2020-2.pdf

6. AUX ORIGINES DE L'IDÉE

Qu'une nouvelle branche à la Sécurité sociale ait été imaginée par des ingénieurs agronomes n'est pas banal et en dit long sur la nature du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Nous l'avons déjà évoqué, c'est en 2017, au sein de l'ONG française Ingénieurs Sans Frontières (ISF),⁴⁷ que l'idée émerge. En 2019, le groupe thématique «Agricultures et souveraineté alimentaire (ISF AgriSTA)⁴⁸» initie le collectif « Pour une sécurité sociale de l'alimentation ».

L'objectif du groupe thématique ISF AgriSTA est de regrouper des citoyens et des professionnels agissant pour la réalisation de la souveraineté alimentaire et des modèles agricoles respectueux des équilibres sociaux et écologiques des territoires. Ce groupe se place dans une perspective de transformation sociale et définit **la souveraineté alimentaire** « *comme le droit des peuples à une alimentation [suffisante] saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires*⁴⁹. » De plus, la description du groupe précise, «agricultures» avec un «S» parce que les chemins pour parvenir à la souveraineté alimentaire peuvent être multiples à travers des agricultures écologiques paysannes et des systèmes alimentaires variés⁵⁰.

La souveraineté alimentaire anime donc ce groupe thématique, mais ce qui les a poussés à imaginer un projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation, c'est quand ils ont réalisé qu'**aucune transformation significative du système agricole n'aura lieu tant qu'il y aura de la faim en France.**



⁴⁷ <https://isf-france.org/agrista>

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Selon la déclaration de Nyeleni de 2007, disponible sur <https://viacampesina.org/fr/declaration-de-ny/>

⁵⁰ <https://www.isf-france.org/agrista>

INGÉNIEUR SANS FRONTIÈRE (ISF)

Créée en 1982, Ingénieurs Sans Frontières est une fédération constituée d'une trentaine de groupes locaux implantés dans soixante écoles d'ingénieurs françaises et quatre groupes thématiques d'ingénieurs intervenant en France et à l'international dans le cadre d'actions individuelles ou collectives. Elle compte près de 600 membres et est dotée d'instances associatives dynamiques et d'une coordination nationale qui assure des missions d'animation, de développement et de suivi administratif et financier de la fédération. «Agricultures et souveraineté alimentaire» (ISF AgriSTA) est l'un des groupes thématiques. En en-tête de leur charte adoptée en 2021, on peut lire: «*Nous, membres d'Ingénieurs Sans Frontières, mettons en place des actions de solidarité et d'éducation populaire pour une technique au service d'un monde plus juste, dans une démarche de déconstruction des dominations et des interdépendances génératrices d'inégalités.*»

DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE... NON ! L'INVERSE !

Mathieu Dalmais est un agronome français qui milite pour une agriculture solidaire des producteurs et respectueuse de l'environnement, au sein de ce groupe. Il tourne depuis des années avec une conférence gesticulée⁵¹ intitulée «*De la fourche à la fourchette... Non ! L'inverse !*»⁵². Ce spectacle explique comment cet agronome militant pour une autre agriculture en est arrivé à lancer et animer un travail collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Dualisation de l'agriculture et de l'alimentation

Mathieu Dalmais l'explique clairement: **face à l'agro-industrie** qui détruit l'environnement, surproduit, appauvrit les agriculteurs et ne permet pas à chacun de manger correctement (quantité et qualité), **se sont développés** depuis quelques années **trois types d'alternatives: les dynamiques d'achats en commun (circuit court), le bio et le commerce équitable**. Ces alternatives à l'agro-industrie démontrent que d'autres façons de cultiver et de manger sont possibles, qu'elles ont un impact positif sur la santé de l'environnement et des gens, et qu'il est possible de relocaliser l'économie et de lutter contre la précarité des agriculteurs. **Le problème, c'est que ces alternatives se révèlent incapables de transformer le système agricole.**

⁵¹ Les conférences gesticulées sont des conférences spécifiques à l'éducation populaire, considérées comme un outil de formation, d'émancipation et de politisation. Leur forme est à mi-chemin entre la conférence-débat traditionnelle et le spectacle. Plus d'info: <https://conferences-gesticulees.be/>

⁵² <https://conferences-gesticulees.net/conferences/de-fourche-a-fourchette-non-linverse/>

Du point de vue des gouvernements qui prônent le libre marché⁵³, la coexistence de l'agro-industrie et des alternatives est une bonne chose puisqu'elle permet au consommateur de choisir. **Dans la conception néolibérale, la politique n'a pas à aller plus loin que de soutenir cette possibilité du choix et l'existence même de ces alternatives justifie la dépolitisation de la question agricole et alimentaire.**

La coexistence des filières biologiques, locales et paysannes, à côté d'une agro-industrie qui reste toute puissante, a ainsi créé une dualisation de l'agriculture et de l'alimentation. Et cette dualisation permet au système agro-industriel de continuer à prospérer sans qu'aucun changement structurel ne soit mis en œuvre. Le bio-local est l'arbre qui cache la forêt et apaise les consommateurs privilégiés qui exigeraient peut-être des changements profonds si les alternatives n'existaient pas !

Ainsi, en caricaturant à peine, on peut dire que du côté de la production, les petits agriculteurs, idéalistes et courageux, travaillent beaucoup pour un salaire de misère tandis que les multinationales de l'agroalimentaire imposent leurs prix au marché et continuent de détruire les écosystèmes tout en accumulant les profits. Du côté de la consommation, la classe moyenne conscientisée et relativement aisée remplit son panier à l'épicerie bio et/ou locale tandis que les précaires doivent se contenter d'empiler dans leur caddie la bouffe discount des supermarchés. **C'est un système alimentaire à plusieurs vitesses et cette dualisation de l'agriculture et de l'alimentation est source, de frustration, d'inégalités et de pauvreté⁵⁴.**

DES ALTERNATIVES DURABLES FOCALISÉES SUR L'OFFRE...

Le titre de la conférence gesticulée de Mathieu Dalmis, « *De la fourche à la fourchette... Non ! L'inverse !* », résume le renversement à opérer. Aujourd'hui, **quand il s'agit de transition vers des systèmes alimentaires durables, les initiatives se concentrent sur l'offre.** En effet, la plupart du temps, il est question de labels biologiques, de réseaux de distribution alternatifs, de coopératives de commercialisation, d'épiceries bio et/ou locales, de groupes d'achats en commun et parfois de soutien aux petits producteurs. Mais comme ces alternatives sont politiquement et économiquement incapables de renverser le système agro-industriel, elles participent essentiellement à la diversification de l'offre et donc, indirectement, à la prospérité du système dominant.

⁵³ Le « libre marché » est une notion toute relative puisqu'il est dominé par quelques multinationales de l'agroalimentaire qui constituent un oligopole (marché où un petit nombre de vendeurs ont le monopole de l'offre, les acheteurs étant nombreux).

⁵⁴ BURON Jean-Yves, *Une sécurité sociale de l'Alimentation*, Action Vivre Ensemble, 2021, disponible sur <https://vivre-ensemble.be/publication/une-securite-sociale-de-l-alimentation/>

L'analyse de Mathieu Dalmais est sans doute un peu sévère, mais elle a le mérite de mettre en lumière qu'il n'y aura pas de transformation du système alimentaire tant qu'on se focalisera sur la production et la distribution. Elle suggère que la réponse serait peut-être aussi du côté de l'assiette et qu'**il faudrait passer d'une agriculture de l'offre à une agriculture de la demande.**

Le slogan, selon lequel le consommateur « vote » trois fois par jour pour un autre système alimentaire en achetant et en mangeant « durable », illustre bien la fable néolibérale qui prétend que le choix revient au consommateur. Or, dans ce système économique, le citoyen qui pourrait définir la demande est cantonné à un rôle de consommateur qui doit se contenter de l'offre existante. Les promoteurs de la SSA souhaitent, au contraire, permettre aux citoyennes et citoyens de définir l'offre et de se demander : « Que voulons-nous manger ? ». **Il s'agirait donc de partir de l'assiette, de définir la demande et de planifier (une partie) de la production alimentaire**, tout en cohabitant avec le libre marché, précisons-le néanmoins.

UNE AIDE ALIMENTAIRE FOCALISÉE SUR L'OFFRE... AUSSI

Du côté de l'aide alimentaire également, on se focalise sur l'offre et on demande rarement aux « bénéficiaires » de colis alimentaires ce qu'ils voudraient manger. Ces personnes sont même victimes d'un curieux paradoxe, celui d'être mal vues quand elles critiquent les produits bas de gamme et autres aliments industriels qu'on leur donne en colis tandis qu'elles sont stigmatisées pour leur manque d'« éducation » à la bonne alimentation. Pourtant, la plupart du temps, les personnes qui souffrent de la précarité savent qu'elles mangent mal, mais leur budget ne leur laisse pas le choix puisque l'alimentation est une variable d'ajustement et que l'euro/calorie est moins cher pour les produits industriels (trop sucrés et trop gras) que pour les fruits et légumes frais.⁵⁵

L'AIDE ALIMENTAIRE, UN NOUVEAU MARCHÉ POUR L'AGRO-INDUSTRIE

Mathieu Dalmais pousse la réflexion plus loin et explique comment l'aide alimentaire, malheureusement indispensable aujourd'hui, est construite comme un soutien financier et idéologique à l'agriculture industrielle.

Dans son essai *La France qui a faim*. Le don à l'épreuve des violences alimentaires⁵⁶, Bénédicte Bonzi, anthropologue française, montre comment **l'aide alimentaire est devenue un débouché économique à la surproduction de l'agro-industrie** et dénonce un véritable marché de la faim⁵⁷.

⁵⁵ DE BOUVER Émilie et DE MONGE Camille, *La Transition par/pour les riches ? Quelques pistes de réflexion*. Article paru dans le magazine de la FUCID, *Focus*, Avril 2019, pp 5-8.

⁵⁶ BONZI Bénédicte, *La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Le Seuil, Paris 2023, 448p.

⁵⁷ BURON Jean-Yves, *Face aux violences alimentaires, comment lutter contre la faim ?*, Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, 2024, disponible sur <https://www.catl.be/wp-content/uploads/2024/12/Analyse-5.pdf>

En Belgique aussi, les entreprises qui font des dons d'inventus alimentaires peuvent récupérer la TVA. La Fédération Belge des Banques Alimentaires appelle également le monde politique à mettre en place un système de réduction d'impôt plus important, sur la base de la valeur financière nette des aliments donnés, en tenant compte des coûts de stockage et de transport⁵⁸.

L'argument généralement avancé est celui de la lutte contre le gaspillage. Or, il ne s'agit pas de « gaspillage », mais bien d'une « surproduction » qui fait partie intégrante du « business plan » (ou plan d'affaires) des entreprises de l'agro-industrie. En effet, pour s'assurer la fidélité de la clientèle, la disponibilité, à tout moment, de tous les produits doit être garantie. Les dispositifs de défiscalisation ne font qu'encourager la surproduction des grandes entreprises et les dons des inventus constituent donc une sorte de « socialwashing » (ou blanchiment social), par lequel **les grandes enseignes s'affichent comme des philanthropes, indispensables aux personnes qui souffrent de la faim. Or, ce geste prétendument charitable est d'abord mis au service de la maximisation du profit des multinationales de l'agro-industrie en même temps qu'il leur donne de la légitimité.**

On le voit, dans le système actuel, **la personne qui a faim est devenue une variable d'ajustement pour le marché agroalimentaire.** Chez Ingénieurs Sans Frontières, on n'hésite pas à affirmer que **les pauvres sont les « poubelles éthiques » de l'agro-industrie**⁵⁹. Bénédicte Bonzi arrive aux mêmes conclusions lorsqu'elle explique que l'aide alimentaire favorise la fuite en avant du système agro-industriel qui surproduit, dévalorise le travail des agriculteurs et détruit l'environnement.

De ce point de vue aussi, on comprend qu'**on ne lutte pas contre la faim en se focalisant sur l'offre, mais qu'il serait peut-être temps de permettre aux citoyens, à commencer par les plus précaires, de définir la demande alimentaire.**

UNE RÉPONSE SYSTÉMIQUE À UN PROBLÈME SYSTÉMIQUE

Tirant la conclusion qu'il est impossible de transformer le système agroalimentaire sans lutter contre la précarité alimentaire, et impossible de mettre fin à la faim sans mettre en place un système agroalimentaire durable, les agronomes d'ISF ont voulu apporter une réponse systémique à un problème systémique.

⁵⁸ RTBF Info, *Les banques alimentaires demandent un encouragement fiscal pour les dons d'aliments*, 29 septembre 2021 [Consulté le 29-11-2024], disponible sur https://www.rtbf.be/info/economie/detail_les-banques-alimentaires-demandent-un-encouragement-fiscal-pour-les-dons-d-aliments?id=10850828

⁵⁹ COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, pp.35-36.

L'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation présente cette spécificité de constituer un **projet systémique** de nature à favoriser la nécessaire **transition agricole et économique** des territoires en même temps qu'il **réduit les inégalités et la précarité alimentaire**. Elle permettrait aussi de renverser la logique actuelle pour passer d'un système agroalimentaire de l'offre, à un système agroalimentaire de la demande. Ce faisant, il garantirait, du même coup, la souveraineté alimentaire des populations.

L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

L'approche systémique⁶⁰ est une manière d'analyser tout type de phénomène en le considérant d'abord comme (ou dans) un système, c'est-à-dire un ensemble d'interactions. La «systémique» privilégie donc une approche globale, holistique et interdisciplinaire qui évite le piège de l'approche parcellaire (ou domaine par domaine).

« Système » vient de *systema* du grec ancien qui signifie ensemble «organisé», «ensemble cohérent». La vision systémique prend donc en compte un sujet, un objet, ou un phénomène dans son environnement, selon diverses perspectives, à différents niveaux d'organisation et, surtout, en considérant ses interactions avec les autres parties du système. Enfin, elle n'envisage pas seulement l'objectif du seul sujet, objet ou phénomène analysé, mais prend aussi en compte l'objectif du système. L'approche systémique permet donc de considérer ce qui n'apparaît pas en faisant la somme des parties d'un système. C'est son plus grand intérêt !

La systémique est apparue au milieu du 20^e siècle en opposition à la tradition analytique cartésienne et à d'autres formes de réductionnisme qui limitent la compréhension de la réalité. Elle se différencie des approches traditionnelles qui découpent un système en partie sans considérer le fonctionnement de l'ensemble.

⁶⁰ Pour en savoir plus sur la systémique, voir VAN STEENBERGHE Pierre, *Pourquoi comprendre la théorie des systèmes peut nous aider à agir plus efficacement*, Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, 2021, disponible sur https://www.catl.be/wp-content/uploads/2023/02/097_CATL_15_comprendre_theorie_systeme_web.pdf

7. DE LA DÉMOCRATIE DANS NOS ASSIETTES

Sarah Cohen et Tanguy Martin⁶¹, deux figures d'Ingénieurs Sans Frontières, ont publié un livre intitulé *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*. Dès l'introduction, ils ne mâchent pas leurs mots et affirment que « **L'alimentation est un moyen pour les classes sociales dominantes d'asseoir leur pouvoir.** »⁶²

Dans leur ouvrage très militant, *Régime général. Pour une sécurité sociale de l'alimentation*, Laura Petersell et Kevin Certenais, membres de l'association Réseau Salariat⁶³, expliquent également **l'articulation entre les rapports de domination et l'alimentation**.

Même si nous ne nous attardons pas sur les questions de genre dans l'alimentation, notons quand même, au passage, que ces auteurs soulignent très justement qu'« en matière d'alimentation, les femmes assurent les deux tiers du travail mondial, produisent environ 70 % de la nourriture et sont responsables de plus de 80 % du travail domestique. **Notre système alimentaire moderne est bâti d'abord et avant tout sur l'exploitation du travail des femmes** qui occupent majoritairement les postes les plus précaires et les moins bien rémunérés de la chaîne alimentaire. »⁶⁴ À cet égard, ajoutons que les promoteurs de l'idée de SSA, rappellent qu'il faudra être vigilant à ce que son instauration ne se fasse pas au détriment des femmes (puisque ce sont elles qui cuisinent encore en grande majorité dans les foyers et que la SSA augmenterait la part d'aliment frais à préparer).

Laura Petersell et Kevin Certenais, se basant sur une étude d'Oxfam⁶⁵, vont encore plus loin en expliquant que la pratique de l'esclavage n'a pas totalement disparu et que l'Organisation internationale du travail (OIT), en 2017, estimait à plus de **1,1 million le nombre de personnes victimes du travail forcé dans le secteur de l'agriculture**.

⁶¹ Sarah COHEN est agronome, ingénieure de recherche à l'INRAE et co-présidente de l'association ISF Agrista, membre du collectif Pour une Sécurité sociale de l'alimentation et active sur le projet Caissalim (Toulouse). Tanguy MARTIN est agronome. Président d'ISF de 2010 à 2013. Il est actif sur la question de l'accaparement des terres et de l'accès au foncier agricole. Il travaille notamment avec Terre de liens (Terre en vue Français).

⁶² COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, p.11.

⁶³ Le Réseau Salariat est une association d'éducation populaire qui milite en faveur de l'appropriation collective des moyens de production et pour l'octroi à toutes et à tous d'un salaire à vie: <https://www.reseau-salariat.info/>

⁶⁴ CERTENAIS Kevin, PETERSELL Laura, *Régime général. Pour une Sécurité sociale de l'alimentation*, Riot Éditions, Saint-Étienne, 2021, p.25, disponible sur <https://riot-editions.fr/ouvrage/regime-general-pour-une-securite-sociale-de-lalimentation-laura-petersell-kevin-certenais/>

⁶⁵ Oxfam International, *Derrière le code-barre : des inégalités en chaînes*, Juin 2018, disponible sur https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file_attachments/cr-ripe-for-change-supermarket-supply-chains-210618-fr.pdf

Compte tenu que notre système alimentaire est construit sur l'exploitation de millions personnes et qu'un nombre restreint d'entreprises multinationales exerce leur domination (oligopole) sur le marché mondialisé de l'agroalimentaire, étant donné également que le citoyen reste cantonné dans un rôle de consommateur dépendant de l'offre, et face à l'incapacité des alternatives, prisonnières de leur niche, de transformer le système alimentaire, on comprend mieux pourquoi **les promoteurs de l'idée de SSA mobilisent continuellement les concepts de souveraineté alimentaire, de droit à l'alimentation (durable), et de démocratie alimentaire.**

LA PAC INCAPABLE DE GARANTIR L'ACCÈS À L'ALIMENTATION

La Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne a été mise en place en 1962, en réaction à la crise du secteur agricole. L'objectif annoncé était de fournir aux Européens des denrées alimentaires à un prix abordable et d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs. Pour Sarah Cohen et Tanguy Martin, comme pour les membres du collectif « Pour une autre PAC », **« l'idée d'une politique agricole pour nourrir la France ou l'Europe tient du mythe. »**⁶⁶ Pour eux, l'objectif était surtout de « moderniser l'agriculture », c'est-à-dire d'en faire un secteur d'achat de produits industriels (tracteur, machines) pour soutenir l'industrialisation de l'Europe et libérer de la main-d'œuvre pour les usines et le secteur tertiaire.

Pour la période 2021-2027, la PAC représente environ 386 milliards d'euros (environ 60 milliards d'euros par an), **ce qui équivaut à 30 % du budget total de l'Union européenne**⁶⁷. En Belgique, l'agriculture est la compétence des régions **et la Wallonie perçoit 300 millions d'euros par an.**⁶⁸

⁶⁶ COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, p.26.

⁶⁷ Parlement européen, *Financement de la PAC : faits et chiffres*, Décembre 2023 [Consulté le 5-11-2024], disponible sur <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/106/financement-de-la-pac-faits-et-chiffres#:~:text=Le%20montant%20total%20des%20engagements,%2C8%20millions%20d'euros>

⁶⁸ Pour une autre PAC (plateforme), Avril 2022, [Consulté le 5-11-2024], disponible sur <https://pouruneautrepac.eu/quifaitmieuxquelafrance/belgique/>

Depuis des années, la politique agricole commune (la PAC) est contestée parce qu'elle **« ne répond pas à l'objectif d'assurer le droit à l'alimentation pour les Européens. Elle n'affiche aucun objectif d'accessibilité ou de qualité de ses produits. Elle a même abandonné tout contrôle de la production au regard des besoins alimentaires. À l'inverse, elle soutient massivement les plus grosses fermes et/ou celles qui fournissent des produits standardisés, peu pourvoyeuses d'emplois et ayant peu d'égard pour l'environnement – tout en visant l'exportation massive de denrées sans se soucier de la souveraineté alimentaire des autres pays. Les aides du premier pilier de la PAC, qui représente environ 80 % du montant des subventions, sont distribuées sans justification sociale ou environnementale. Les agriculteurs européens sont mis en compétition sur le marché mondial. L'essentiel des mécanismes permettant aux paysans d'assurer leurs revenus a été abandonné. En témoignent les manifestations de paysans partout en France, commencées au mois de janvier 2024, qui dénoncent leur impossibilité à vivre correctement de leur travail. Les prix sont bas et très instables. La PAC n'est donc plus une politique publique d'intérêt général, elle est devenue en l'état indéfendable. »**⁶⁹

UN DROIT À L'ALIMENTATION BAFOUÉ !

Pourtant l'article 25⁷⁰ de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 consacre l'alimentation comme un droit. C'est avec le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ratifié en 1966 par plus de 160 États, que le droit à l'alimentation est reconnu de manière plus précise. Par conséquent, la quasi-totalité des pays du monde, dont la Belgique, ont une obligation légale de respecter le droit à l'alimentation⁷¹.

Nous l'avons vu plus haut, le droit à l'alimentation est défini comme *« le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne »*⁷². De préférence, cette alimentation devrait être « durable », c'est-à-dire saine et nutritive, issue de circuits de production, de transformation et de distribution de proximité, respectueux des humains, du bien-être animal, de l'environnement et du climat.

⁶⁹ COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, pp. 27-28.

⁷⁰ Nations Unies, *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, Décembre 1948, disponible sur <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/#:~:text=Article%2025&text=La%20maternit%C3%A9%20et%20l'enfance,de%20la%20m%C3%AAme%20protection%20sociale>

⁷¹ FIAN Belgium, *Le Droit à l'alimentation* [Consulté le 6-11-2024], disponible sur <https://www.fian.be/-le-droit-a-l-alimentation-?lang=fr>

⁷² Selon le Rapporteur spécial du droit à l'alimentation des Nations Unies, Michael Fakhri, disponible sur le site des Nations Unies : <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-food/about-right-food-and-human-rights>

Malheureusement, dans les faits, **rien n'est mis en place pour faire respecter le droit à l'alimentation qui est trop souvent perçu comme un accès aux marchés pour se nourrir**, faisant du marché, et surtout de l'offre alimentaire, la réponse principale de la lutte contre la faim. Quant aux sommes astronomiques allouées à la PAC, elles n'y changent rien, au contraire.

SORTIR L'ALIMENTATION DU MARCHÉ

Pour les acteurs de la lutte contre la faim, **l'alimentation constitue un besoin élémentaire qui doit être accessible à tous. Plutôt qu'une marchandise exploitée et commercialisée pour générer du profit⁷³, elle devrait être protégée des mécanismes du marché.** C'est précisément ce que fait la Sécurité sociale avec la santé, par exemple.

Ainsi, pour réaliser le droit à l'alimentation, **il est indispensable d'assurer l'accès des personnes aux produits alimentaires indépendamment de leurs conditions socio-économiques.** Il faut dès lors **sortir l'alimentation de la sphère capitaliste.** Cela implique de prendre des décisions par et pour les gens (idéalement de manière égalitaire et universelle) et donc de **faire basculer l'alimentation dans la sphère de la démocratie** pour garantir la souveraineté alimentaire.

Dominique Paturel de l'INRA⁷⁴ et Patrice N'Diaye de l'université de Montpellier, expliquent que « *la démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat.* »⁷⁵ Ainsi, **dans la logique de la démocratie alimentaire, les besoins des citoyens priment sur la logique du profit.**

FAIRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION UN « COMMUN »

En instaurant la SSA, une partie significative de l'alimentation serait donc sortie du marché. Avec le principe d'universalité, le droit à l'alimentation serait garanti. Avec le principe de conventionnement démocratique, ce serait l'instauration d'une véritable démocratie alimentaire qui verrait le jour pour garantir la souveraineté alimentaire des populations. Si l'on ajoute le pilier de la cotisation, on envisage alors la gestion du système alimentaire comme un véritable « commun ».

⁷³ Le « profit » est la rémunération du capital (au sens financier du terme). À ne pas confondre avec le « bénéfice » qui est la capacité d'un investissement à être « rentable » (notion comptable).

⁷⁴ Institut national (français) de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

⁷⁵ PATUREL Dominique et N'DIAYE Patrice, *Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ?*, dans Les Chroniques « *Démocratie Alimentaire* », volet 1, Mars 2019 [Consulté le 31-10-2024], disponible sur <https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on>

En effet, puisqu'il y a gestion d'un « commun » quand les citoyens peuvent gérer collectivement une ressource ou un projet, en dehors de mécanismes de régulation étatiques ou du marché. Il y a trois dimensions dans les « communs » : une ou plusieurs ressources (matérielles ou immatérielles), une communauté et un ensemble de règles que la communauté se donne à elle-même pour gérer la ressource en commun. N'est-ce donc pas le cas de la SSA qui propose à l'ensemble des citoyens (la communauté) de conventionner démocratiquement (les règles définies collectivement) l'alimentation (la ressource⁷⁶). **Or, penser l'alimentation comme un « commun » est sans doute l'une des meilleures manières de la sortir des mains du marché et de s'assurer qu'aucun intérêt privé ne puisse s'opposer à la réalisation du droit à l'alimentation⁷⁷.**

PASSER DE L'OFFRE À LA DEMANDE POUR CHANGER D'ÉCHELLE

Il n'y aura pas de transformation du système agricole et alimentaire sans financement structurel, massif et pérenne des (petits) acteurs du système alimentaire durable, des circuits courts, du bio, de l'économie locale, sociale et circulaire. Il n'y aura pas d'alternative structurelle tant que les inégalités et la précarité alimentaire seront si fortes. Justement, l'idée de SSA est de nature à financer structurellement la transition vers un système agricole et alimentaire durable tout en contribuant, de manière systémique, à la réalisation du droit à l'alimentation et à la réduction de la précarité alimentaire.

Au niveau systémique, c'est surtout le principe d'universalité qui permet de transformer considérablement le système alimentaire, puisque chaque citoyen, quels que soient ses revenus, toucherait une allocation alimentaire à dépenser obligatoirement, chaque mois, dans l'économie locale liée au système alimentaire durable. Ce flux d'argent orienté massivement de facto vers les acteurs de la production, de la transformation et de la distribution locale et bio constituerait un puissant effet levier pour permettre aux initiatives durables, jusqu'à présent cantonnées dans une position de niche, de changer d'échelle.

⁷⁶ L'allocation et l'alimentation constituent les ressources à gérer.

⁷⁷ LOUVIN Jean-Marc, *Comment, pourquoi et pour quoi penser l'alimentation comme commun ?* dans *Beet the system, Réenchanter la souveraineté alimentaire*, FIAN Belgium, 2022, pp. 66-71, disponible sur https://www.fian.be/IMG/pdf/2021_bts_fr_mep_web.pdf
CORIAT Benjamin, LEGROUX Nadège, LE GUEN Nicolas, LEYRONAS Stéphanie et TORO Magali, *Faire de l'alimentation un « bien commun » : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition*, AFD, *Papiers de recherche*, n°2019-14, Octobre 2019.

Mais ce changement d'échelle n'est pas à prendre à la légère ! Aujourd'hui, l'agriculture durable en Belgique est incapable de répondre à la demande que générerait l'instauration d'une SSA. Le CréaSSA explique qu'« **une planification stratégique et un accompagnement des acteurs seraient essentiels pour adapter progressivement l'offre de produits durables aux nouvelles demandes**, ce qui nous pousserait collectivement à accompagner, financer et soutenir la transition de nos agriculteurs et agricultrices de manière beaucoup plus ambitieuse qu'actuellement. »⁷⁸

Sarah Cohen et Tanguy Martin soulignent que « *la mise en place du conventionnement sera conditionnée par la capacité à transformer les filières alimentaires pour mieux répondre à la demande sociale. Il s'agit d'une transition complexe dans de nombreuses dimensions (agronomie, industrie, consommation alimentaire, énergie, transport, aménagement du territoire, finance, gouvernance des entreprises et des filières, etc.). La vitesse et l'efficacité de cette transition dépendront de la capacité politique à y faire adhérer les travailleurs des filières ainsi que de l'accompagnement technique, administratif et financier qui sera apporté* »⁷⁹.

Nous le verrons dans le chapitre suivant, une **mise en place progressive du système de SSA** est cruciale. D'abord, parce que les montants nécessaires au financement d'une SSA à plein régime sont énormes⁸⁰, à savoir environ vingt milliards d'euros par an, ce qui s'approcherait d'une hausse de 10% des cotisations salariales : une mesure politiquement délicate. Mais surtout parce que « *la politique du changement par table rase est impossible en agriculture, sauf à vouloir créer des famines et des émeutes* »⁸¹. **Il s'agira d'un processus de transformation complexe et multidimensionnel qui devra mobiliser les ressources vives à commencer par les ceintures et réseaux alimentaires, les ONG et les syndicats qui ont déjà une expertise en termes de système alimentaire durable**, de circuits courts et de Transition écologique.

Enfin, terminons ce chapitre en ajoutant **que les Ingénieurs Sans Frontières préconisent le maintien de la PAC et son articulation avec la SSA**. La SSA permettrait un modèle de rémunération juste des agriculteurs pour la production alimentaire, tandis que la PAC compléterait leurs revenus en les payant pour les services collectifs socio-environnementaux et territoriaux rendus à la société (préservation de la qualité de l'eau, de la fertilité des sols, séquestration du carbone, entretien des paysages et des habitats naturels, etc.).

⁷⁸ CréaSSA, *Bien manger dans ma commune en s'appuyant sur la sécurité sociale de l'alimentation*, 2024. Disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2024/08/SSA-COMMUNE-08-24.pdf>

⁷⁹ COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, pp. 74.

⁸⁰ Mais tout est relatif quand on pense que l'on estime à 27 milliards par an le coût du système alimentaire actuel à charge de la Sécurité sociale de la santé.

⁸¹ COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, pp. 84.

8. FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE

UNE ÉTUDE COMMANDÉE PAR FIAN

L'ONG FIAN⁸² Belgique (avec le CréaSSA) a commandé une étude⁸³ de « modélisation prospective économique et organisationnelle » en vue de l'instauration d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique. Ce sont Frédéric Chomé⁸⁴ et Gaëtan Vanloqueren⁸⁵ qui se sont chargés de ce travail. Ils ont rendu leur rapport en septembre dernier.

Dans le cadre de cette étude, la Sécurité Sociale de l'alimentation (SSA) serait un droit octroyé inconditionnellement en Belgique, d'un montant de 5 euros par jour (150 euros par mois) par adulte, les enfants de moins de 18 ans ayant droit à la moitié de cette somme. Ce montant, serait versé sur une carte à puce sur le modèle des chèques-repas.



⁸² FIAN est une organisation de défense des droits humains qui travaille à transformer les systèmes alimentaires : <https://www.fian.be/>

⁸³ Nous avons eu accès à l'étude qui n'est pas encore publiée à l'heure d'écrire ces lignes.

⁸⁴ Frédéric Chomé est directeur de Factor-X, accompagnement en gestion durable, stratégie climatique pour entreprises et pouvoirs publics.

⁸⁵ Gaëtan Vanloqueren est agro-économiste, il a été conseiller principal de l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation, Olivier de Schutter. Il est Professeur invité à l'UCLouvain et à l'ICHEC-Brussels Management School et chercheur à HEC Liège.

CHOISIR UN SCÉNARIO POUR PENSER UNE SSA

Afin de définir un scénario de SSA qui permette une modélisation financière de mise en œuvre, **une série de choix ont été opérés** par les deux chercheurs, sur la base des principes fondamentaux des promoteurs de la SSA. Ainsi,

- Le principe de systèmes agricoles durables a été traduit par le choix d'aliments issus de fermes labélisées en **agriculture biologique**⁸⁶ ;
- Les **principes de circuits courts et de rémunération juste** des producteurs sont atteints par un système de conventionnement généralisé d'acteurs des filières agroalimentaires (décidant librement de travailler avec la SSA) et supervisé par une instance de démocratie alimentaire. Il est prévu également un système de prix négociés par les différentes parties prenantes de la SSA, inspiré des systèmes de fixation des prix dans le système de Sécurité sociale de la santé ;
- Le principe d'alimentation saine est traduit par **une exclusion des produits hyper-transformés sur la base de la classification NOVA**⁸⁷, ainsi que par une production d'aliments SSA selon les recommandations des pyramides alimentaires, notamment celle de Food in action⁸⁸, qui allie environnement et santé ;
- Le **principe de couverture universelle** (droit octroyé inconditionnellement) est construit à partir d'une **entrée graduelle d'une série de catégories de citoyens tout au long d'une période de 16 ans**. Ceci permet une approche pragmatique sur le plan politique, budgétaire et en matière de transition des terres agricoles et des filières agroalimentaires. Prenant en compte les projections de croissance démographique, cela concernerait 12,7 millions d'ayants droit en 2040.

⁸⁶ Ou tout autre système au moins équivalent et contrôlable officiellement.

⁸⁷ Pour la classification NOVA : <https://fr.openfoodfacts.org/nova>

⁸⁸ Food in action : <https://www.foodinaction.com/>

CE SCÉNARIO IMPLIQUE:

- De **fixer des prix**;
- De créer **une agence (publique ou privée) de contractualisation** qui devra passer des contrats (sur la base de volumes et de prix donnés) avec des centaines d'agriculteurs pour leur acheter directement les produits;
- Une **mise en œuvre progressive sur 16 ans**. Les différentes catégories de population seraient introduites année après année. Les catégories seraient universelles. Par exemple, la première année, la SSA ne concernera que les 18-25 ans avec la moitié de l'allocation seulement. Ils toucheraient le budget complet après 2 ans. En année 3 et 4, c'est l'introduction des familles monoparentales dans le système, et ainsi de suite. Au bout de 16 années, chaque citoyen belge toucherait la totalité de l'allocation alimentaire.
- Une **allocation SSA de 5 euros par jour financée à 100 % par les employeurs** ;
- **Un budget annuel de SSA de 21,6 milliards** au terme de sa mise en place;
- Une **taxe de 0,5 % sur le patrimoine financier** (tous secteurs) ;
- Une **taxe sur les produits malsains et ultra-transformés** qui doit permettre de relever leurs prix de vente d'au moins 30 % en quelques années;
- Une **sortie des subsides fossiles** (dans le secteur agroalimentaire) ;
- Une **politique efficace de réduction de la fraude et de l'évasion fiscale** (dans les filières agroalimentaires).



CE QUE CE SCÉNARIO NOUS APPREND

- Au terme des 16 ans, quand la SSA serait complètement mise en place, l'agriculture conventionnée représenterait la moitié de l'alimentation en Belgique;
- **En 16 ans, 85% des terres agricoles belges auraient basculé dans le système SSA et donc dans l'agriculture biologique.** Il s'agit de pas moins de 852 000 ha de superficie agricole nationale, soit 61% de la surface agricole utilisée (SAU) nationale actuelle. Cela constituerait donc une véritable révolution;
- Comme actuellement la Belgique est incapable de produire assez d'alimentation bio, en valeur, les aliments importés représenteraient jusqu'à 70% des montants SSA au départ. L'alimentation importée serait achetée à des acteurs étrangers (au plus proche: France, Espagne, Italie) qui respecteraient les principes de la SSA via des achats contractualisés par l'agence publique, comme ce sera le cas pour les acteurs belges. Il serait donc essentiel de pouvoir faire croître aussi vite que possible les productions nationales à destination de la SSA;
- Il y aurait un appui financier aux agriculteurs de l'ordre de 20 000 euros par ferme (500 euros/ha pour effectuer leur transition vers le bio ou équivalent). **Les salaires des producteurs augmenteraient.** Ceci tend à prouver que la maîtrise des prix peut apporter un grand avantage ;
- **Les grandes et moyennes surfaces (GMS) devraient entrer dans le système** parce qu'elles représentent aujourd'hui 80% de la distribution de l'alimentation. Il paraît difficile de gérer le volume de l'alimentation conventionnée sans passer par les GMS;
- **Il y aurait moins de transformation de l'alimentation**, moins de publicité, moins d'emballage, moins d'intermédiaires, ce qui signifierait également que non seulement on produirait différemment, mais aussi que l'on mangerait différemment. Il s'agit de maintenir le même prix que le bio d'aujourd'hui;
- **97% du budget SSA concernerait l'achat des aliments.** Les 3% restants financeraient l'accompagnement et les aides aux agriculteurs ainsi que les coûts de gestion du système (administratif, etc.);
- **L'étude montre donc que les coûts d'accompagnement et de gestion seraient relativement restreints.** Un dispositif ambitieux et efficace en la matière est par conséquent envisageable sans que cela prenne une part trop importante du budget !
- Le solde budgétaire serait négatif les quatre premières années, puis dégagerait progressivement un boni allant finalement jusqu'à 4,8 milliards d'euros par an, une fois la SSA totalement déployée (donc au bout des 16 années de mise en place progressive). Selon ce scénario, **la SSA aurait un effet positif sur le budget de l'État.**

- Il y aurait une destruction probable d'emplois (dont l'amplitude est à étudier) dans l'industrie de la transformation agroalimentaire. On passerait de 80 % à 50 % de produits transformés et de moins de 20 % à 50 % de produits bruts... Cependant, il y aurait, dans le même temps, de la création d'emploi grâce à la SSA via la relocalisation agricole, la diversification de la production nationale et grâce au passage en bio. In fine, l'impact de la SSA sur le volume de l'emploi dans les filières alimentaires est incertain.⁸⁹

LES DÉBATS AUTOUR DE CE SCÉNARIO

Ce scénario devrait inviter les promoteurs de la transition agroalimentaire à **investir dans une connaissance indépendante et robuste sur le fonctionnement des filières agroalimentaires**. Savoir exactement qui fait du profit, où sont les marges et comment définir un prix juste est plus difficile qu'il n'y paraît. C'est pourtant important.

Tester et analyser l'impact du système sur les plus précaires est essentiel. Le projet perd toute pertinence s'il ne permet pas d'améliorer leur accès à une alimentation saine et, plus généralement, leur situation socio-économique.

Les chercheurs invitent également à **s'intéresser au fonctionnement de la Sécurité sociale, et notamment au mécanisme de fixation du prix des médicaments**. Cela pourra s'avérer utile pour bâtir le système de fixation des prix des aliments.

Ils expliquent aussi qu'en créant une SSA, l'idée ne serait pas de produire un nouveau système logistique et de nouvelles infrastructures. Il n'y aurait pas de camion SSA, de hub logistique SSA, de marché SSA. Le but consisterait à maximiser le système actuel en l'incluant dans les critères de conventionnement et à basculer progressivement (sur seize ans, ce qui serait finalement assez rapide) dans le système SSA.

LA SSA EST FAISABLE ET FINANÇABLE !

Ce scénario n'est qu'une proposition pour permettre de penser concrètement l'idée de SSA. Évidemment, les choix opérés impliquent des évolutions qui font débat parmi les promoteurs (belges) de la SSA. Par exemple, faudra-t-il admettre que les GMS (qui rémunèrent des actionnaires) entrent dans le système, quand bien même elles devraient se plier aux règles de la SSA ?

⁸⁹ La création d'emploi n'est pas une fin en soi, surtout dans une perspective progressiste. S'il y avait besoin de moins de médecins parce qu'il y aurait moins de cancers à soigner, ce ne serait pas forcément négatif !

Bien que ce scénario ne représente qu'une projection parmi d'autres à investiguer, il a le mérite de rendre concrète l'idée et de prouver sur le papier qu'**en 2040, une SSA pourrait garantir le droit à l'alimentation de 12,7 millions de Belges tout en générant un boni de 4,8 milliards d'euros par an, qui participerait au refinancement au budget de l'État.** Et ce, malgré le fait que les auteurs de l'étude n'intègrent pas à leur modèle les gains financiers liés aux réductions des externalités négatives⁹⁰(pollutions, climat, santé, etc.), qui coûtent cher actuellement à la collectivité. Ainsi, les chercheurs expliquent tout de même que les réductions d'externalités négatives environnementales et sociales permettraient de générer des non-dépenses pour l'État s'élevant, selon eux, jusqu'à 2,8 milliards d'euros par an.

Ce scénario de SSA rencontre l'objectif de transformation systémique des systèmes alimentaires, qui vise la Transition écologique et sociale des systèmes alimentaires et le conventionnement démocratique vers des produits durables, justes et en circuits courts. Il **aboutirait à une profonde reconfiguration des filières agroalimentaires**, dont les acteurs existants seraient incités, par pur intérêt, à collaborer avec le système SSA au vu de l'immense budget que celui-ci représenterait (environ 20 milliards d'euros). La reconfiguration aboutirait également à une modification de la distribution de la valeur ajoutée au sein du système, en faveur de la production agricole primaire.

Évidemment, l'instauration d'une branche alimentaire à la Sécurité sociale est ambitieuse tant le système alimentaire est structurant! Mais il s'agirait de le voir, comme les chercheurs, dans une optique de changement structurel déterminant, capable de répondre aux défis systémiques contemporains. On comprend dès lors certaines options comme l'augmentation de l'impôt sur le patrimoine financier, l'augmentation des taxes sur les produits malsains et ultratransformés, la sortie des subsides fossiles et le choix pour une politique efficace de réduction de la fraude et de l'évasion fiscale.

La SSA serait aussi l'occasion de promouvoir des politiques publiques facilitant sa réussite, bonnes pour le bien-être des gens et la santé de l'environnement comme la réduction collective du temps de travail... pour avoir le temps de cuisiner les produits non transformés, par exemple!

⁹⁰ Le concept économique d'externalité négative décrit les conséquences indésirables d'une activité sur d'autres acteurs (économiques ou non) sans compensation. Elle se manifeste principalement à travers des phénomènes tels que la pollution, le bruit ou des maladies, engendrant un coût collectif pour la société.

Début du 20^e siècle, la Sécurité sociale était une utopie désirée par les classes populaires; elle a été mise en œuvre dans une Belgique en ruine et a transformé la vie de millions de personnes. Si elle pose de nombreuses questions et nourrit le débat, l'étude de Frédéric Chomé et Gaëtan Vanloqueren nous montre qu'une SSA est possible et finançable. Elle nous laisse imaginer son pouvoir transformateur et systémique. Elle nous projette dans un avenir désirable. Enfin, elle suggère que c'est essentiellement une question de choix politique.

LE TRIPLE SYSTÈME DE FINANCEMENT DE LA SÉCU

À l'origine, chaque branche de la Sécurité sociale était financée exclusivement par des recettes propres, mais la loi du 30 mars 1994 a organisé la «gestion financière globale» de la Sécurité sociale pour officialiser le détachement complet du financement sectoriel en faveur d'un financement fondé sur les besoins des différentes branches. Dans ce cadre, une cotisation globale (des travailleurs et des employeurs) a été instaurée et un financement alternatif (TVA, accises, précomptes mobilier et immobilier) sert à combler le déficit budgétaire. Depuis quelques années, une «dotation d'équilibre» attribuée par le gouvernement fédéral complète le système.

Depuis, la Sécurité sociale connaît trois évolutions importantes. La première, une grosse augmentation des soins de santé (dû au vieillissement de la population). La deuxième, diverses mesures d'allègement du coût du travail mises à charge de la Sécurité sociale pour tenter d'améliorer le taux d'emploi et la compétitivité des entreprises. Ces changements ont entraîné une forte augmentation du «financement alternatif», qui dépend de la santé des finances publiques et de la volonté politique de répartir équitablement (ou non) les richesses. Enfin, la Sécurité sociale belge évolue lentement vers une régionalisation.

9. LES RÉTICENCES À LA MISE EN PLACE D'UNE SSA

En théorie, **le projet de SSA** semble fédérateur et, dans une grande mesure, il l'est. En pratique, cependant, il **soulève une multitude de questions et de points de tension qui font l'objet de nombreux débats**. Nous l'avons déjà dit, la SSA est un projet ambitieux et systémique, **il regroupe donc différents acteurs qui ont chacun leur porte d'entrée dans la réflexion**⁹¹ Il y a les acteurs pour qui la SSA est d'abord une occasion de **transformer le système alimentaire** et qui sont, logiquement, intéressés par le conventionnement en premier lieu. Il y a ceux qui travaillent avant tout au **droit à l'alimentation** et qui privilégient l'universalité. D'autres se mobilisent prioritairement pour la **démocratie alimentaire** et favorisent, par conséquent, la participation citoyenne. Enfin, certains travaillent dans le secteur de la **lutte contre la précarité alimentaire**, l'exclusion et la pauvreté: c'est parmi eux que se trouvent ceux qui expriment le plus de réserves quant à l'idée de SSA.

En effet, certaines associations militant pour la défense des droits sociaux, présentes dans le CréaSSA, se montrent réticentes. C'est le cas de la Fédération des Services Sociaux (FdSS⁹²), qui fédère et représente des services sociaux associatifs en Wallonie et à Bruxelles, ainsi que du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP⁹³). Ces deux organisations questionnent chacun des trois piliers de la SSA.

UNIVERSALITÉ RIME-T-ELLE AVEC INÉGALITÉS ?

La première réticence autour du pilier de **l'universalité** tient au fait que la SSA, telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, **générerait plus d'inégalités qu'elle n'en résorberait**. En effet, la FdSS avance qu'une mesure conçue pour tout le monde exclut généralement les plus fragiles. Par exemple, toutes les personnes qui souffrent de la fracture numérique sont susceptibles d'être exclues si l'allocation mensuelle est versée électroniquement. Pour cette raison, le CréaSSA propose que cette allocation puisse (également) être délivrée « en format papier nominatif ». L'automatisation de l'allocation suppose aussi d'éviter les risques de non-recours⁹⁴ pour toute personne légalement résidente, et de se passer, aussi, de la mise en place d'une logique de contrôle (d'un état de pauvreté par exemple).

⁹¹ MONTEVERDI Francesca, *Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique: Quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ?*, Mémoire 2022, disponible sur https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2023/03/2022_IPAD_Monteverti.pdf

⁹² La FdSS développe des projets, des formations et une expertise, dans les domaines du droit à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie avec des publics en situation de fragilité et de précarité: <https://www.fdss.be/fr/>

⁹³ Le RWLP rassemble une quarantaine d'associations de lutte contre la pauvreté en Wallonie. Il a pour ambition de contribuer activement à l'éradication de la pauvreté par des actions politiques visant des changements pertinents au sein des politiques structurelles: <https://rwlp.be>

⁹⁴ La reconnaissance formelle d'un droit ne garantit pas son effectivité. Le non-recours (aux droits et aux services) désigne le fait que personne ne bénéficie pas, pour quelque raison que ce soit, d'une prestation sociale financière (ou d'un service) à laquelle elle pourrait prétendre (puisqu'elle correspond aux critères).

Cependant, **cette allocation ne concernera pas les personnes non régularisées puisque non inscrites au registre national**. La question se pose également de savoir comment adapter la SSA aux personnes qui ne font pas d'achat alimentaire, comme celles hébergées dans des institutions (homes, pensionnats, orphelinats, prisons, hôpitaux...), les personnes autosuffisantes ou encore les personnes qui mangent dans les collectivités, telles que les écoles, crèches, entreprises, restaurants sociaux. Actuellement, la SSA n'y apporte pas encore de réponse claire.

Ensuite, l'idée de verser une allocation universelle rebute à la fois la FdSS et le RWLP, car il n'est pas évident que cette allocation, à elle seule, pourra réellement influencer les comportements alimentaires. Pour le CréaSSA, l'universalité reste une condition nécessaire, car la malnutrition est un problème sociétal, qui ne dépend pas (que) du niveau socio-économique et concerne donc toute la population. Toutefois, **pour garantir l'équité du système, il serait souhaitable que les personnes déjà considérées comme précaires, sur la base d'un statut préétabli (RIS, intervention majorée, réfugié...), reçoivent un montant supérieur**. Du côté du RWLP, **on critique le fait que les plus riches touchent également cette allocation alimentaire**, ce qui leur permettrait d'accroître encore leur épargne alors même que cette allocation permettrait à peine aux plus précaires de se nourrir.

QUEL MONTANT POUR BIEN MANGER ?

La cotisation doit-elle reposer sur les citoyens ? s'il s'agit de répondre à un problème de précarité ? L'avis est mitigé au sein du collectif. Pour Solidaris⁹⁵, membre du CréaSSA, ce modèle doit être financé par les travailleurs et travailleuses, sans dépendre des politiques de l'État, qui pourrait décider de supprimer une taxe à tout moment. De plus, se baser uniquement sur une taxation supposerait que l'agro-industrie doive réaliser des profits pour que le modèle fonctionne, ce qui va à l'encontre des objectifs de la SSA. Par ailleurs, le CréaSSA⁹⁶ affirme que les cotisations salariales et patronales devront être complétées par une participation de l'État, comme pour la Sécurité sociale actuelle.

Un autre grand point de tension concerne **le montant du financement d'une SSA**. Pour qu'elle fonctionne à plein régime, environ **20 milliards d'euros par an sont nécessaires**. Ce qui implique une hausse de 10 % des cotisations salariales, un objectif politiquement irréalisable à court terme ⁹⁷.

⁹⁵ DE HESSELLE Laure, *La Sécu de l'alimentation, un changement de régime*, dans *Imagine demain le monde*, Avril 2024, pp. 50-54, disponible sur <https://kiosque.imagine-magazine.com/boutique/160-avril-mai-juin-2024/>

⁹⁶ CréaSSA, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation — Note de positionnement*, Août 2023, [Consulté le 07-11-2024], disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/>

⁹⁷ Ibid.

La FdSS souligne le manque de réalisme politique de ce budget. D'un côté, le montant d'allocation mensuelle (150€/mois/adulte) semble trop bas pour permettre aux ménages précarisés de s'alimenter en suffisance. Bien que le montant d'allocation ne soit pas un sujet consensuel, le collectif affirme que celle-ci sera complémentaire aux budgets existants des ménages. Toutefois, ce montant n'est pas encore défini clairement. D'un autre côté, l'augmentation des cotisations implique une augmentation des salaires bruts, ce qui ne semble pas audible politiquement, au vu des critiques et du manque de moyens de la Sécurité sociale actuelle. Contrairement à la Sécurité sociale de la santé, celle de l'alimentation nécessitera un financement permanent⁹⁸ pour chaque citoyen. Le SAW-B⁹⁹ et la FdSS soulignent qu'il sera essentiel d'obtenir le soutien du patronat et des syndicats, parties prenantes de l'ONSS¹⁰⁰. D'un autre côté, l'augmentation des cotisations implique une augmentation des salaires bruts, ce qui ne semble pas audible politiquement, au vu des critiques et du manque de moyens de la Sécurité sociale actuelle. Contrairement à la Sécurité sociale de la santé, celle de l'alimentation nécessitera un financement permanent⁹⁸ pour chaque citoyen. Le SAW-B⁹⁹ et la FdSS soulignent qu'il sera essentiel d'obtenir le soutien du patronat et des syndicats, parties prenantes de l'ONSS¹⁰⁰.

Enfin, la FdSS avance avec certitude que **la SSA n'éradiquera pas la précarité alimentaire**, car elle est liée à une précarité plus globale. Il ne faudrait pas que la SSA fasse office de pansement et occulte les réelles causes de la précarité. Le CréaSSA estime que la SSA répondra, en partie, à la précarité alimentaire, sans se faire au détriment des autres droits, comme celui du logement. Par contre, il précise que **l'instauration d'une SSA devrait diminuer drastiquement la demande d'aide alimentaire, la réduisant à son rôle historique d'aide d'urgence**. Les services d'aide alimentaire seraient donc en mesure de proposer de meilleurs services aux personnes non-résidentes et sans-papiers en situation de précarité alimentaire¹⁰¹. Finalement, le CréaSSA rappelle que l'éradication totale de la précarité est un objectif qui dépasse les ambitions d'une SSA.

CONVENTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE OU PATERNALISME DÉMOCRATE ?

La FdSS se questionne sur **le conventionnement** dans la mesure où, en légitimant certains produits «bons à manger» plutôt que d'autres, il pourrait **limiter la liberté de choix et l'autonomie**. En réponse, la SSA n'envisage pas d'imposer un régime alimentaire spécifique, dans une perspective paternaliste, mais projette d'offrir une plus grande diversité d'options alimentaires, selon des normes sanitaires et éthiques déterminées¹⁰².

⁹⁸ Ici, il ne s'agit pas de se prémunir contre un risque (de tomber malade). Nous devons tous nous nourrir chaque jour.

⁹⁹ Le SAW-B est à la fois une fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente: <https://saw-b.be/saw-b/>

¹⁰⁰ Office National de Sécurité Sociale: <https://www.onss.be/>

¹⁰¹ CréaSSA, Pour une sécurité sociale de l'alimentation — Note de positionnement, Août 2023, [Consulté le 07-11-2024], disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ssa/plaidoyer/>

¹⁰² CréaSSA, *Démocratie: décider collectivement de notre future assiette*, disponible sur <https://www.campagne-ssa.be/les-quatre-axes-de-la-ssa/democratie/>

Ainsi, la liberté de choix individuel des aliments correspondant aux besoins, valeurs, préférences individuelles et culturelles devra être garantie par les critères de conventionnement, au sein des assemblées démocratiques locales. Ici, le réel risque à prévenir est l'entre-soi, à l'instar des initiatives en transition, au sein desquelles certains publics sont *de facto* exclus de débats qui se veulent pourtant démocratiques et inclusifs. Les bonnes intentions ne suffiront pas. Il sera important de savoir comment donner accès à l'information nécessaire pour comprendre et maîtriser les enjeux agricoles et alimentaires discutés dans ces assemblées citoyennes. Il sera également crucial **d'utiliser des outils et de mettre en œuvre des manières d'animer les groupes qui garantiront une véritable intelligence collective et l'inclusion des publics marginalisés.**

Ensuite, déterminer les critères de conventionnement soulève la question de l'**inégalité d'accès aux produits conventionnés, selon les territoires.** L'offre de produits locaux et de qualité est insuffisante aujourd'hui pour répondre aux besoins potentiels de la SSA. Or, **l'accessibilité géographique et la mobilité sont des facteurs essentiels à prendre en compte, surtout en ce qui concerne les publics les plus précaires.** Une question se pose alors : que mettre en place pour développer cette offre ? Comment soutenir le développement soit de l'offre de produits conventionnés dans les commerces de quartier existants, soit de nouveaux commerces dans les quartiers et les campagnes où il n'y a pas d'épicerie bio locales ? Les épicerie mobiles pourraient-elles faire partie de la solution ?

Par ailleurs, **les démarches à entreprendre par les producteurs pour pouvoir être conventionnés ne devront pas alourdir leur charge administrative et financière, au risque d'exclure les plus petits.** Face à l'éclatement des compétences entre les différents niveaux de pouvoirs en Belgique, l'étude juridique de Jean-François Neven propose de s'appuyer « sur une institution fédérale pour collecter les fonds (compétence Sécurité sociale), et, via un accord de coopération, sur une institution régionale pour organiser le conventionnement (compétence agricole) »¹⁰³.

¹⁰³ NEVEN Jean-François, *Étude juridique exploratoire de la faisabilité d'une sécurité sociale alimentaire en Belgique*, Centre de droit public et social de l'ULB, Décembre 2022, disponible sur : https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2023/02/Centre_droit_public_social_ULB_Etude_SSA_final_decembre_2022_PDF.pdf

Le dernier point, mais pas le moindre, concerne **la compatibilité du système avec les lois du libre marché**. Pour instaurer une SSA, **l'alimentation devra être sortie du marché libéral**. Cela risque d'exacerber les rapports de force existants, car **les acteurs dominants de l'agroalimentaire ne se laisseront certainement pas faire**¹⁰⁴. Pour prévenir le risque de récupération du système de SSA par l'agro-industrie (on peut penser à Big Pharma qui s'enrichit largement grâce à la Sécurité sociale de la santé et donc à de l'argent public), le CréaSSA compte sur de fortes réglementations politiques.

C'est pourquoi le Collectif invite à un dépassement du simple antagonisme entre le capital et le travail par un dialogue élargi et centré sur les intérêts de la société. En ce sens, **l'objectif de démocratie alimentaire pourra servir de garde-fou** pour garantir la transparence et la discussion collective sur nos choix alimentaires.

Pour conclure concernant les réticences du secteur de la lutte contre la pauvreté, soulignons que les promoteurs de la SSA n'ont jamais eu la prétention de penser que celle-ci pouvait faire disparaître la pauvreté. Les personnes qui ont besoin de l'aide alimentaire vivent dans une précarité ou une pauvreté multidimensionnelle et systémique qui dépasse simplement l'alimentation. Les problématiques du logement, de la santé, du revenu décent, de la lutte contre l'isolement, entre autres, doivent constituer l'objet de toutes les attentions et être pensées comme liées les unes aux autres, avec l'alimentation. Ainsi, l'idée de SSA se veut complémentaire de la lutte pour l'augmentation des minima sociaux, ou de projets comme le revenu universel ou les biens communs. Opposer SSA et luttes sociales serait contre-productif.

Pour clôturer ce chapitre, ajoutons que **d'autres membres du CréaSSA, représentants de secteurs différents, relèvent également quelques faiblesses ou questions, comme autant de points à travailler**. Par exemple, **les syndicats agricoles** se demandent si la **rémunération des agriculteurs** augmentera vraiment et si la production bio saura s'adapter à la demande en produit SSA. **Les mutualités** s'interrogent sur la manière de prouver que la SSA serait vraiment bénéfique pour **la santé et de manière préventive**. **Les syndicats**, quant à eux, se questionnent sur la manière et la possibilité de **convaincre les patrons et les travailleurs** du bien-fondé d'une augmentation des cotisations.

¹⁰⁴ Sur la question, voir BENAMOUZIG Daniel et CORTINAS MUÑOZ, *Des lobbys au menu. Les entreprises agro-alimentaires contre la santé publique*, Raisons d'Agir, Paris, 2022, 176p.

10. LES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES

Dans leur ouvrage, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Sarah Cohen et Tanguy Martin expliquent l'importance des expérimentations locales, ou projets pilotes de SSA. Pour eux, il ne faut pas oublier que si la Sécurité sociale n'a pas vraiment été testée avant d'être instaurée, elle est venue unifier les nombreuses mutuelles et caisses de santé qui existaient déjà sur le terrain. En Belgique aussi, nous l'avons vu, la Sécurité sociale est née sur un terreau fertile de caisses de solidarité, de mutuelles et de législations sociales. Ainsi, ces deux agronomes militants pensent que **la réalisation (et l'essaimage) de projets expérimentant localement la SSA est une condition pour qu'une SSA à grande échelle voie le jour**¹⁰⁵.

Aujourd'hui, en France, de nombreuses initiatives locales se réclament de la SSA. ISF Agrista a accompagné leurs mises en place, leurs mises en réseau et leurs partages d'expériences. Ces projets locaux de SSA peuvent intégrer le «Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation» en tant qu'organisation locale. Sur le site du collectif, une carte¹⁰⁶ de France reprend la trentaine de dynamiques locales, dont une dizaine expérimentent déjà réellement le fonctionnement d'une caisse SSA telle que définie par le Collectif. On trouve également sur ce site une charte des initiatives locales, des outils pédagogiques et l'actualité de la SSA. En Belgique aussi, les initiatives se multiplient. Elles sont en lien avec le CréaSSA¹⁰⁷.

Notons également que les initiatives qui se revendiquent comme des projets pilotes de SSA peuvent être classées en deux catégories : les projets existants qui intègrent les principes de SSA dans leurs actions et les nouveaux projets lancés pour tester directement la SSA. En ce qui concerne les projets existants, quatre catégories peuvent être recensées : les dynamiques SSA construites à partir de groupements d'achat (AMAP en France – GASAP ou GAC en Belgique), d'épiceries sociales, de marchés locaux et enfin de supermarchés coopératifs.¹⁰⁸ Parmi les initiatives qui se lancent pour expérimenter la SSA, on peut identifier deux types de démarches. La première consiste à procéder par étapes, en éprouvant d'abord un pilier pour ensuite intégrer les autres aspects de la SSA. La deuxième entend rassembler les acteurs pour réfléchir à une structure qui prenne en compte tous les piliers dès le début.¹⁰⁹

¹⁰⁵ COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, pp.104-105.

¹⁰⁶ Pour la carte, voir sur <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/>

¹⁰⁷ <https://www.collectif-ssa.be/ssa/>

¹⁰⁸ MONTEVERDI Francesca, *Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique: Quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ?*, Mémoire 2022, pp.19-20, disponible sur https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2023/03/2022_IPAD_Monteverti.pdf

¹⁰⁹ Ibid., p.24.

SIX DIMENSIONS POUR UNE CULTURE COMMUNE DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Sarah Cohen et Tanguy Martin expliquent qu'au sein du Collectif, une culture commune de la démocratie alimentaire a été construite. Celle-ci intègre six dimensions¹¹⁰ qui sont particulièrement intéressantes quand il s'agit de mettre en œuvre des projets pilotes de SSA:

- **La connaissance des enjeux de l'alimentation;**
- **La Justice sociale;**
- Les formes et l'accessibilité de **la participation;**
- **La transparence** dans les processus décisionnels et organisationnels;
- **La mise en réseau** avec les mouvements sociaux;
- Et **l'inscription dans les politiques agricoles et alimentaires locales.**

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION

Bien que le déploiement des expérimentations locales de SSA soit limité, Sarah Cohen et Tanguy Martin insistent sur les avantages¹¹¹ de l'expérimentation:

- **Créer un terrain**, l'existant, qui pourra nous amener à une SSA;
- Être vecteur de **diffusion de l'idée de SSA** dans la population;
- **Élargir la réflexion** sur un socle commun à une diversité d'acteurs et de parties prenantes;
- Et (donc) **enrichir la proposition** politique depuis le bas;
- Assurer une **adhésion populaire forte**;
- Et (donc) **alimenter un certain rapport de force** entre la société civile et le gouvernement;
- Assurer le **pouvoir citoyen** sur la SSA;

En vue d'expérimentations locales et de l'instauration d'une SSA nationale, les auteurs du livre *De la démocratie dans nos assiettes* envisagent un premier pas institutionnel: la mise en œuvre d'un **droit à l'expérimentation**. Il s'agirait pour le Parlement français de déterminer l'échelle de l'expérimentation et les conditions de sa mise en œuvre pour attribuer à un niveau politique local (ville, département ou région) de nouvelles compétences pour lancer des projets pilotes¹¹². L'implémentation d'un droit à l'expérimentation ne serait pas une première en France¹¹³ et pourrait inspirer les Belges. **Une telle disposition permettrait, par exemple, d'autoriser les entreprises volontaires à cotiser pour leurs salariés réunis en caisse d'entreprise.**

¹¹⁰ COHEN Sarah et MARTIN Tanguy, *De la démocratie dans nos assiettes. Construire une Sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2024, p.106.

¹¹¹ Ibid., p. 107.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Elle a permis la mise en place des «territoires zéro chômeur» actuellement en test en France.

JUSTICE SOCIALE

C'est un principe politique et moral qui a pour objectif une **égalité des droits** et une **solidarité collective** qui permettent une **distribution juste et équitable des richesses**, qu'elles soient **matérielles ou symboliques**, entre les différents membres de la société.



LES DIFFICULTÉS DE L'EXPÉRIMENTATION

Lancer un projet pilote de SSA n'est pas chose facile. Cela nécessite du temps de travail, des partenariats à construire, des compétences en animation de groupe et en communication pour informer et sensibiliser la population, mais également des ressources financières importantes.

La question des moyens financiers est cruciale: comment financer les caisses alimentaires de ces projets? **La cotisation est le pilier le plus difficile à mettre en place à petite échelle et se base forcément sur des contributions volontaires ou sur des subsides publics** puisque seul l'État peut mettre en place un système de cotisation universelle et proportionnelle aux revenus. Mais la cotisation libre des participants est-elle suffisante? Ne nourrit-elle pas une dynamique paternaliste de charité si seuls certains savent cotiser? Faut-il trouver des financements privés (fondations) ou publics (subsides) pour permettre l'expérimentation? S'il n'est pas évident de trouver des subsides publics à l'heure où les différents niveaux de pouvoir cherchent à faire des économies, les subsides publics posent aussi la question de l'indépendance citoyenne des expérimentations.

S'il n'est pas évident, non plus, de tester simultanément les trois piliers du système, alors même que cela semble essentiel à la cohérence du dispositif, il est nécessaire de trouver un équilibre. Un plus grand nombre de bénéficiaires entraîne la nécessité de plus grands moyens financiers; plus de bénéficiaires et c'est la qualité du débat autour du conventionnement qui est susceptible d'être affaiblie, tirant vers le bas les critères de conventionnement. Moins de bénéficiaires, et c'est l'universalité qui est menacée. Alors, quel pilier expérimenter prioritairement? Sur quel territoire? Avec quelle mixité puisque, dans un projet local, la participation est volontaire? Comment susciter l'envie de participer des populations qui souffrent d'exclusion? Et avec quel degré de démocratie? Voilà les questions que les promoteurs d'expérimentations SSA se posent.

Si, dans sa version nationale, la SSA s'appuie sur trois piliers, il arrive que, dans les projets de SSA locale, on divise le pilier conventionnement en deux principes, avec d'un côté « la qualité des produits » et de l'autre « la démocratie alimentaire ». Cela se justifie par le fait qu'il ne faudrait pas réduire la démocratie alimentaire au processus de conventionnement. Également, par le fait que le conventionnement nécessite une maîtrise des sujets et des enjeux, parfois techniques, qui semble très ambitieuse et chronophage. Le principe de « démocratie alimentaire » s'exprimerait alors au travers d'animations, d'ateliers pédagogiques, d'apprentissages, de découvertes et, plus largement, de dispositifs d'éducation permanente qui ne touchent pas directement au conventionnement.¹¹⁴

¹¹⁴ CréaSSA (GT Concret), *La Sécurité sociale de l'alimentation, sur le terrain, ça donne quoi ?*, Décembre 2022, p.4, disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2023/03/La-Securite-sociale-de-l'alimentation-sur-le-terrain-ca-donne-quoi-.pdf>

En lieu et place de la cotisation, certaines initiatives choisissent de mettre en place un mécanisme de prix différenciés, d'autres de créer une forme de caisse solidaire ou encore de faire payer un abonnement. Plusieurs projets préfèrent, pour leur part, commencer par un public cible, souvent un public précaire, tandis que d'autres cherchent d'emblée la mixité¹¹⁵. L'expérimentation du conventionnement, qui nécessite un ancrage territorial fort et des processus démocratiques solides, semble souvent trop ambitieuse. Certaines initiatives se simplifient alors le travail en s'associant à des monnaies locales pour adopter leurs critères de sélection.

Cependant, si l'on s'inspire de la Sécurité sociale et que l'on respecte les trois piliers de la SSA, **la seule véritable forme de projet pilote préalable à l'instauration d'une SSA nationale devrait être la caisse locale gérée démocratiquement par les citoyens et les acteurs de l'économie locale, représentative de la mixité de la population, chargée de collecter les cotisations et de définir les critères de conventionnement.**

Francesca Monteverdi, qui a consacré son mémoire aux conditions de l'expérimentation de la SSA (Mastère Spécialisé en Innovations et politiques pour une alimentation durable à l'institut Agro Montpellier¹¹⁶), propose une **grille de lecture des projets pilotes SSA** qui synthétise les différents moyens utilisés pour expérimenter la SSA au niveau local. Cet outil permet de situer un projet dans sa mise en œuvre et «*pourrait également être [utilisé] pour évaluer les initiatives qui tendent le mieux vers la réalisation de la SSA, si on considère les critères de façon croissante vers une approche universelle, excepté pour ceux qui concernent les dimensions de durabilité*»¹¹⁷.

Pour Francesca Monteverdi, «il est évident qu'il est impossible de tester tous les piliers au niveau des projets pilotes locaux. Il est nécessaire d'agir au niveau fédéral pour instaurer une cotisation universelle sur la base des revenus et créer une huitième branche de sécurité sociale qui puisse garantir à tous et toutes le droit à l'alimentation. D'autre part, il apparaît nécessaire de déterminer des mécanismes de conventionnement sous la forme des caisses au niveau local.»¹¹⁸

¹¹⁵ MONTEVERDI Francesca, *Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique: Quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ?*, Mémoire 2022, pp. 28, disponible sur https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2023/03/2022_IPAD_Monteverdi.pdf

¹¹⁶ L'Institut Agro Montpellier, c'est-à-dire l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement : <https://www.institut-agro-montpellier.fr/>
¹¹⁷ MONTEVERDI Francesca, *Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique: Quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ?*, Mémoire 2022, p.29, disponible sur https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2023/03/2022_IPAD_Monteverdi.pdf

¹¹⁸ Ibid., p.42.

GRILLE DE PROJET PILOTES SSA

DIMENSION DE LA DURABILITÉ	Environnementale	Sociale	Démocratie alimentaire
PORTEUR DU PROJET	Unique	Partenariat (2-3)	Collaboration (>4-5)
BÉNÉFICIAIRE	Ciblé ou mixte		
GOUVERNANCE (PARTICIPATION AU CHOIX DES CRITÈRES)	Décisionnelle	Consultative	Participative Délébérative
TERRITOIRE	Urbain	Rural	Les deux

LES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES DE SSA EN FRANCE

En France, il existe plus d'une dizaine d'expériences citoyennes de SSA, à différents stades de développement. Les plus avancées se trouvent à Montpellier, avec la « Caisse alimentaire commune »¹¹⁹; à Toulouse, avec « Caissalim »¹²⁰, la caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine; en Gironde (autour de Bordeaux), avec la « Caisse commune de l'alimentation »¹²¹ et le projet d'une SSA pour les étudiants des campus bordelais¹²²; à Lyon, avec la « Caisse de l'alimentation »¹²³; à Dieulefit (en Drôme), avec une caisse alimentaire; à Cadenet, (près d'Aix-en-Provence) avec « La Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet »¹²⁴; en Touraine, avec le « Collectif SSA-37 »; à Saint-Étienne, avec la « Caisse sociale de l'alimentation »¹²⁵ ou encore à Clermont-Ferrand, avec la « Soli'Doume ».¹²⁶

¹¹⁹ <https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation>

¹²⁰ <https://www.caissalim-toulouse.org/>

¹²¹ Le Département de Gironde, *La Sécurité Sociale de l'Alimentation : pour une alimentation choisie et accessible à tous*, mars 2024 [Consulté le 12-11-2024], disponible sur <https://www.gironde.fr/actualites/la-securite-sociale-de-l-alimentation-pour-une-alimentation-choisie-et-accessible-tous>

¹²² <https://www.crepag.org/ssa%C3%A9tudiante>

¹²³ <https://tav-lyon.xyz/?D%C3%A9mocratied'alimentaire8>

¹²⁴ Marcelle media, *Contre la précarité alimentaire et paysanne, une Sécurité sociale de l'alimentation*, Avril 2024 [Consulté le 12-11-2024], disponible sur <https://www.marcelle.media/contre-precarite-alimentaire-et-pauvrete-paysanne-securite-sociale-de-l'alimentation/>

¹²⁵ Basta media, *Caisse sociale de l'alimentation : « On ne pourra changer l'agriculture que collectivement*, Avril 2024 [Consulté le 12-11-2024], disponible sur <https://basta.media/Securite-sociale-alimentation-On-ne-pourra-changer-agriculture-que-collectivement>

¹²⁶ Tiko Graphie, *Soli'doume veut engager le territoire dans la solidarité alimentaire*, Janvier 2024 [Consulté le 12-11-2024]; disponible sur <https://www.tikographie.fr/2024/01/26/solidoume-veut-engager-le-territoire-dans-la-solidarite-alimentaire/>

D'autres groupes du Collectif sont actifs sur la question de la SSA et ambitionnent d'aller vers la mise en place d'une expérimentation locale de SSA mais en sont encore pour le moment au stade de l'information, de la sensibilisation, du réseautage, de la mobilisation et du plaidoyer politique. Il y en a dans le Vaucluse, avec le «Comité local de l'alimentation»; en Bretagne, avec le «Collectif SSA 35» (département de l'Ille-et-Vilaine) et le «Collectif SSA 22» (département des Côtes-d'Armor) ; en Isère, avec «SSA 38» et «SSEA Trièves»; en Hauts-de-France (d'Amiens à Lille), avec «La Collab Solidaire» ; en Loire, avec «Unipop Saumurois»; en Ariège, avec «Citoyenneté et Alimentation en Couserans (CAC09)»; en Alsace, avec l'initiative «Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace»; ou encore en Île de France, avec «La Marmite Rouge», «le groupe SSA Sud Ouest IDF», «Etal Solidaire» et le «Collectif Alimentation et Agriculture durables de Cachan».¹²⁷

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE DE MONTPELLIER¹²⁸.

À Montpellier, une initiative de «Caisse alimentaire commune»¹²⁹ est en cours. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- **Réduire les inégalités sociales** d'accès à l'alimentation et lutter contre la précarité ;
- Permettre l'**accès des habitants à des produits sains et de qualité** et encourager des pratiques alimentaires favorables à la santé et à l'environnement ;
- Contribuer au développement de circuits de production et de distribution durables, soutenant l'**agriculture paysanne** et la condition des travailleurs ;
- Faire de l'alimentation un sujet de **démocratie**.

Elle a été mise en place par un collectif de 25 acteurs, rassemblant des associations de solidarités alimentaires, paysannes ou d'éducation populaire, un supermarché coopératif, des organismes de recherche, la monnaie locale de l'Hérault, des techniciens et des élus de collectivités. Une vraie **dynamique de coopération territoriale** a vu le jour et un travail de **mobilisation citoyenne** a été mené pendant six mois (ateliers cuisine, projections de films, pique-niques citoyens, lectures collectives des paysages alimentaires). En octobre 2022, le comité citoyen était mis sur pied. **Composé de 61 personnes**, il forme un panel représentatif de la population. Aujourd'hui, **385 personnes cotisent à cette Caisse**.

Concrètement, **les participants versent chaque mois à la Caisse un montant variable en fonction de leurs moyens (de 1 euro à 150 euros voire plus)**, puis **tous reçoivent mensuellement la même somme, à savoir 100 MonA (= 100 euros)**, à dépenser auprès d'acteurs de l'alimentation conventionnés par le comité citoyen. **La cotisation mensuelle moyenne est de 55 euros**.

¹²⁷ Carte des initiatives locales de SSA en France : <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/>

¹²⁸ SCHERER Pauline, VALLOIS Killian, HUGUES Justine, *La Caisse alimentaire commune de Montpellier : récit d'une recherche-action de démocratie alimentaire*, dans En Bref!, Chaire UNESCO Alimentations du monde, Septembre 2024. Voir : https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/enbref_no6.pdf

¹²⁹ <https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation>

Les montants versés constituent l'une des trois sources de financement de la Caisse, avec des fonds publics (Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, Département de l'Hérault, Région Occitanie) et des fonds privés (Fondation Daniel & Nina Carasso, Fondation de France).

La MonA, Monnaie Alimentaire numérique utilisée dans le cadre de l'expérimentation, a été **développée en partenariat avec la Graine¹³⁰, une monnaie locale**, citoyenne et complémentaire de l'Hérault. **330 000 MonA ont été dépensées dans les lieux conventionnés** depuis le début de l'expérience (82% pour des produits bio et 20% pour des fruits et légumes frais). Définir le processus de conventionnement a été l'un des chantiers majeurs du comité citoyen. Voici les critères principaux :

- Limitation au minimum du nombre d'intermédiaires (**circuit court**) ;
- **Origine locale** privilégiée ;
- **Qualité environnementale** des produits ;
- **Taux de marges réduits** ;
- **Conditions de travail** décentes ;
- Implication des producteurs et/ou des citoyens dans la **gouvernance**.

Une grille d'évaluation multicritères, remplie grâce à un questionnaire lors des visites de conventionnement, est l'outil principal d'aide à la décision (outil inspiré du fonctionnement des monnaies locales). La fiche synthèse permet ensuite à tous les membres du comité citoyen de s'approprier les informations clés.

À l'heure actuelle, **54 lieux sont conventionnés** : 33 producteurs en vente directe, 10 artisans et 11 magasins. Pour remédier aux problèmes d'accessibilité dans les zones où l'offre alimentaire n'est pas satisfaisante, la Caisse souhaite pousser des commerces existants à transformer leurs pratiques (notamment en termes d'approvisionnement) et accompagner la création de nouveaux points de vente cogérés par des citoyens et/ou des producteurs.

La Caisse s'articule autour de plusieurs instances qui dialoguent dans le pilotage et la prise de décisions autour des enjeux majeurs :

- **Un collectif de coopération** qui porte le projet d'expérimentation. Il a conçu et validé le schéma d'action et son modèle de gouvernance ;
- **Un comité citoyen de l'alimentation** qui est l'instance de gouvernance de la Caisse. Il compte aujourd'hui 61 membres, dont une majorité de personnes concernées par les difficultés d'accès à une alimentation de qualité. Il a pour mission de définir le mode de fonctionnement, d'accès et de conventionnement des lieux de distribution de la Caisse. Il travaille aussi sur sa gestion démocratique. Le comité est conçu comme un espace d'éducation permanente. Les réunions de travail mensuelles sont préparées et animées par un groupe de salariés et de bénévoles du collectif de coopération.

¹³⁰ La Graine, monnaie locale : <https://lagraine34.org/>

Enfin, une assemblée citoyenne de l'alimentation se réunit une fois par an. Elle rassemble très largement des habitants, des acteurs et des élus intéressés par les enjeux alimentaires.

Apparemment, jusqu'à présent, **l'expérience est positive**, tant pour les citoyens que pour les commerçants et producteurs. Les citoyens témoignent d'une diversification et d'une meilleure qualité de leur alimentation. L'engagement collectif et l'exercice d'une citoyenneté alimentaire sont appréciés. Pour les professionnels, l'impact sur le chiffre d'affaires est contrasté: deux points de vente cumulant près de 55 % des achats en MonA, mais pour la plupart des commerces, la satisfaction d'être plus accessible pour des personnes en difficulté est soulignée.

Bientôt, environ 400 nouveaux expérimentateurs vont être intégrés à la dynamique. Ce sera l'occasion de reconsidérer le fonctionnement de la Caisse qui va entrer dans la deuxième phase de l'expérimentation, prévue jusqu'en 2029.

LES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES DE SSA EN BELGIQUE

En Belgique aussi, il existe différentes expériences détaillées sur le site du CréaSSA¹³¹. De nombreuses d'entre elles sont encore loin de tester tous les piliers de la SSA. Il s'agit souvent de projets portés par des groupes d'achat en commun (comme le projet PANIER du réseau des GASAP¹³²), des fermes urbaines (comme «Champ des Cailles¹³³» à Watermael-Boitsfort ou «Le Champ du Chaudron¹³⁴» à Anderlecht) ou des épiceries sociales (comme «Epi'dorp» à Watermael-Boitsfort, gérée par le CPAS) qui proposent des systèmes de prix différenciés, des paniers de légumes bon marché, ou à prix libre, ou encore des systèmes de prix conscient pour faciliter l'accès à l'alimentation durable, tout en impliquant les mangeurs dans la prise de décision. Ces initiatives montrent différentes manières d'intégrer certains principes de la SSA dans leurs activités pour répondre aux besoins locaux.

D'autres initiatives locales se rapprochent davantage de ce que serait la SSA. Par exemple, **un petit projet pilote a eu lieu à Martelange** où, pendant deux mois, sept personnes, formées, ont reçu 150 euros à dépenser pour de l'alimentation durable. Plus ambitieux, «As Bean¹³⁵», une association de jeunes bio-ingénieurs et cuisiniers déterminés à soutenir des systèmes alimentaires plus justes et écologiques, a lancé **une expérimentation de SSA pour 70 étudiants de l'Université Libre de Bruxelles** qui vont bénéficier de 100 euros par mois de septembre 2024 à juin 2025, à dépenser dans un réseau de commerces sélectionnés (qui peut évoluer en cours d'expérimentation)¹³⁶.

¹³¹ <https://www.collectif-ssa.be/ssa/sur-le-terrain/>

¹³² Le réseau de GASAP, Projet P.A.N.I.E.R.S. *Pour un Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire* [Consulté le 13-11-2024], disponible sur <https://gasap.be/projet-paniers/>

¹³³ La Ferme du Champs des Cailles: <https://www.chantdescailles.be/>

¹³⁴ Le Champ du Chaudron: <https://www.lechampduchaudron.be/>

¹³⁵ As Bean: <https://www.asbean.be/>

¹³⁶ As Bean, *Une expérimentation à l'ULB: la SSA étudiante* [Consulté le 13-11-2024], disponible sur <https://www.asbean.be/ssa-etudiante>

À Liège, un projet est en cours de construction. Il rassemble notamment des acteurs du Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole¹³⁷, la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise¹³⁸ (CATL) et la Maison médicale «La Passerelle»¹³⁹, en lien avec le CréaSSA. Le groupe porteur prévoit de lancer une caisse de SSA pour 250 habitants (appelés les ayants droit) du quartier d'Outremeuse, qui recevraient chaque mois, pendant une année, 100 euros de bons SSA Outremeuse via le système de paiement électronique du Val'heureux¹⁴⁰ configuré sur mesure pour le projet. Le projet serait piloté par un groupe de 50 personnes (appelés les protagonistes – habitants du quartier également). Il prévoit une mise en œuvre dans l'esprit de l'éducation permanente avec des débats, des visites de terrain, des rencontres et toutes sortes d'activités (la sensibilisation sur le terrain a déjà commencé).

Notons que ce projet envisage le conventionnement des acteurs et non des produits. Un mécanisme original a été imaginé pour éviter que le conventionnement élargi des acteurs n'aboutisse à une perte de contrôle sur la qualité et l'origine des aliments proposés. Il envisage ainsi deux paiements obligatoires avant la reconversion en euro des bons SSA Outremeuse. Plus pratiquement, cette innovation liégeoise, appelée «double dépense» ou «double verrou», contraint les commerçants et les restaurateurs à dépenser, à leur tour, le bon SSA Outremeuse reçu de leur client, chez des producteurs conventionnés. Seuls ces derniers pourraient demander la conversion du bon SSA Outremeuse. Les grands avantages de cette option sont de permettre d'inclure une plus grande variété de petits commerçants (comme des épiceries ethniques pas forcément bio et/ou locales) dans le système de SSA, et donc de les amener à rejoindre progressivement la trajectoire de la transition agroalimentaire et, enfin, de s'assurer la rentabilité du système pour les petits producteurs locaux en bout de chaîne. Le projet est en recherche de financement.

FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE DE SCHAEERBEEK

Mais le projet le plus important en Belgique est celui du magasin coopératif et participatif BEES coop¹⁴¹, en collaboration avec le CPAS de Schaerbeek, l'épicerie sociale «Episol» et une maison médicale (la maison de Santé Potager). En 2022, quelque 20 personnes bénéficiaires du CPAS recevaient de celui-ci une allocation mensuelle de 150 euros pour effectuer leurs courses chez BEES coop. Des assistants sociaux se sont occupés de la sélection des bénéficiaires, principalement des personnes âgées et isolées. Un poste à temps plein a aussi été financé pour suivre le déroulement du partenariat. En 2023, le nombre de bénéficiaires du CPAS de Schaerbeek à recevoir les 150 euros mensuels à dépenser chez BEES coop est monté à 70 personnes. En 2025, le projet devrait passer à l'échelle communale, avec cent bénéficiaires, via le lancement de la Caisse Locale d'Alimentation Solidaire de Schaerbeek¹⁴² (CLASS), grâce à un cofinancement des citoyens et des autorités régionales.

¹³⁷ Le Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole : <https://www.catl.be/le-cpa/>

¹³⁸ La Ceinture Aliment-Terre Liégeoise : <https://www.catl.be/>

¹³⁹ La maison médicale La Passerelle : <https://lapasserelle.be/>

¹⁴⁰ La monnaie locale de la région liégeoise : <https://www.valheureux.be/>

¹⁴¹ BEES coop : <https://bees-coop.be/>

¹⁴² La CLASS : La Caisse Locale d'Alimentation Solidaire de Schaerbeek : <https://class.collectif-ssa.be/>

La CLASS serait le premier projet pilote de SSA basé sur les 3 piliers en Belgique. Deux réunions du comité citoyen représentatif de la population schaarbeekoise ont déjà eu lieu et l'engouement est là.

Précisons que pour faire ses courses chez BEES coop, il faut être coopérateur, et donc s'engager à travailler de manière volontaire durant trois heures chaque mois, c'est-à-dire « prester un shift ». Les membres de BEES coop sont donc à la fois propriétaires, clients et shifters du magasin ! Les bénéficiaires du projet ont, dès lors, intégré l'équipe de BEES coop !

Une première évaluation du projet a déjà été menée¹⁴³. Elle est encourageante et en voici les principaux enseignements. On constate que :

- Il y a une plus grande mixité dans les profils des coopérateurs et consommateurs de la BEES coop ;
- Les bénéficiaires se sont sentis réellement accueillis malgré la diversité sociale de la coopérative. Ils se sont sentis faire partie “d'une grande famille”. Pour eux, cette expérience a été un remède à l'isolement et à l'exclusion ;
- La SSA peut jouer un rôle effectif d'allègement de la demande sur l'épicerie sociale. Pour les centaines de personnes qui sont sur la liste d'attente à l'épicerie sociale d'Episol, des places ont été libérées grâce au déplacement de bénéficiaires vers le projet pilote ;
- Les bénéficiaires ont apprécié pouvoir mieux manger (qualité) et le fait que l'initiative a permis d'accroître l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous ;
- Le chiffre d'affaires de BEES coop a augmenté de 3 %, par rapport à 2023.

On le voit, les initiatives ambitieuses qui testent largement la SSA et ses trois piliers sont encore rares et l'expérimentation reste compliquée. Cependant, les collectifs citoyens sont ingénieux et l'idée de SSA gagne du terrain et mobilise toujours plus de monde. C'est important, car la construction d'un mouvement social fort autour de la proposition est indispensable pour établir une SSA au niveau national.

Il est essentiel également de ne pas construire les projets à l'envers, c'est-à-dire sans les premiers concernés (les producteurs et ceux qui vivent dans la précarité alimentaire). Il est aussi nécessaire de réfléchir aux moyens d'impliquer les différents niveaux de pouvoir politique pour favoriser l'éclosion de projets robustes et, pourquoi pas, l'instauration d'une huitième branche à la Sécurité sociale.

¹⁴³ CréaSSA, *Évaluation du projet pilote BEES coop*, [Consulté le 13-11-2024], disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/evaluation-du-projet-pilote-bees-coop/>

11. LA SSA ET LES MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES

Diverses monnaies locales complémentaires sont engagées dans des projets locaux de SSA en France. Parmi elles, on trouve : **la Graine**¹⁴⁴ à Montpellier ; **la Doume**¹⁴⁵ à Clermont-Ferrand ; **la Gemme**¹⁴⁶ à Bordeaux ; **la Gonette** à Lyon ; **le Sol-Violette** à Toulouse et **la Cagnole**¹⁴⁷ dans le département de l'Yonne (Auxerre).

En Belgique aussi, puisque « **Le Val'heureux** »¹⁴⁸, la monnaie locale liégeoise, est partenaire du projet pilote de SSA en réflexion. **Il est intéressant de voir ce qui peut rapprocher monnaies locales et initiatives de SSA, à commencer par leurs points communs**¹⁴⁹.

LA MONNAIE LOCALE, CITOYENNE ET COMPLÉMENTAIRE

Une monnaie locale est un bon de soutien à l'économie locale, réelle et éthique qui s'utilise en parallèle de l'euro. Elle existe sous forme de billets papier et/ou de systèmes de paiement électroniques. Elle circule sur un territoire limité et peut être dépensée dans un réseau de producteurs et de commerçants locaux qui ont signé une charte et s'engagent donc à promouvoir une économie respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Les objectifs de la monnaie locale sont de :

- Renforcer et valoriser l'économie locale, les circuits courts ;
- Soutenir les petits producteurs et les petits commerçants régionaux ;
- Favoriser l'utilisation de biens et de services socialement responsables ;
- Favoriser les initiatives respectueuses de l'environnement ;
- Promouvoir en particulier la souveraineté alimentaire et économique ;
- Retenir et faire circuler la richesse créée localement ;
- Créer du lien social sur une base locale tout en facilitant les échanges.

¹⁴⁴ La Graine, monnaie locale : <https://lagraine34.org/>

¹⁴⁵ La Doume, monnaie locale : <https://doume.org/>

¹⁴⁶ La Gemme, monnaie locale : <https://lagemme.org/>

¹⁴⁷ La Cagnole, monnaie locale : <https://www.lacagnole.fr/>

¹⁴⁸ Le Val'heureux, monnaie locale de Liège : <https://www.valheureux.be/>

¹⁴⁹ BURON Jean-Yves et FRANKA Nicolas, *Sécurité Sociale de l'Alimentation et Monnaies locales complémentaires, quelles synergies possibles dans les projets pilotes ?*, CATL, 2024, disponible sur <https://www.catl.be/wp-content/uploads/2024/12/Analyse-10-1-3.pdf>

Les monnaies locales, citoyennes et complémentaires dédiées à la Transition écologique des territoires ont pour but d'orienter la richesse de manière structurelle vers les petits producteurs et commerçants, celles et ceux qui s'engagent à respecter l'environnement et les gens. Ces monnaies visent à financer les boucles économiques locales, les circuits courts et la nécessaire transition agricole et alimentaire. N'est-ce pas, à côté de la réduction de la précarité alimentaire, un des deux grands objectifs de la SSA ? En effet, **monnaie locale et SSA ont toutes deux une dimension systémique et l'objectif d'orienter les achats alimentaires des citoyens afin de faire levier pour développer les filières agroalimentaires locales.**

Les monnaies locales circulent dans un réseau de producteurs et de commerçants limité, comme la SSA. Ces acteurs de l'économie locale qui acceptent une monnaie locale s'engagent à respecter une charte, et donc des critères environnementaux, sociaux et économiques, dans l'esprit de la Transition écologique et solidaire, calibrée pour favoriser, entre autres, la transition agroalimentaire. Pour établir leur charte et donc leur réseau, **les monnaies doivent déterminer des critères de sélection des producteurs et des commerçants. Il s'agit très exactement de la dynamique de conventionnement de la SSA!**¹⁵⁰

Ensuite, la SSA fonctionne grâce à une allocation alimentaire, qui existe au travers d'un bon (papier ou électronique) dédié à l'achat de l'alimentation conventionnée. Concrètement, ce sont chaque mois 150 euros (multiplié par le nombre de citoyens) qui sont convertis en bons alimentaires. De la même façon, ce sont des euros qui sont convertis en monnaie locale, également appelée en Belgique, « bon de soutien à l'économie locale ». Non seulement **allocation SSA et monnaie locale sont créées de la même manière** mais, de plus, **créer une allocation dédiée à l'alimentaire durable matérialisée sous forme de bons alimentaires, c'est tout simplement créer une monnaie!** En France déjà, dans les projets de SSA, le terme générique de MonA est utilisé pour parler de « Monnaie Alimentaire »¹⁵¹.

L'allocation de SSA encaissée par un commerçant ou un producteur va être reconvertie en euros et n'a pas pour vocation de continuer à circuler. C'est là une des grandes différences avec la monnaie locale, qui a pour vocation de continuer à circuler dans l'économie locale. Cela dit, aujourd'hui, sur le terrain, de nombreuses monnaies peuvent être reconverties par les membres du réseau (cela pour ne pas pénaliser les membres qui reçoivent beaucoup de paiements). Dans ces circonstances, là aussi, SSA et monnaie fonctionnent de manière similaire.

¹⁵⁰ C'est surtout vrai si la dynamique de SSA choisit de conventionner des acteurs plutôt que des produits. Cependant, une monnaie peut très bien aussi conventionner des produits plutôt que des acteurs (même si c'est moins courant). Cette manière de fonctionner est par ailleurs celle des chèques repas, des écochèques ou de toutes autres monnaies affectées.

¹⁵¹ <https://tav-montpellier.xyz/?MonnaieAlimentaireCommune>

Les promoteurs de monnaies locales en France et à Liège ont donc été les premiers à voir dans l'allocation alimentaire une monnaie et c'est donc tout naturellement qu'ils ont souhaité intégrer les initiatives de SSA locales en gestation.

Enfin, et sans entrer dans les détails, **la participation de collectifs qui gèrent des monnaies locales peut faciliter et accélérer le lancement d'un projet de SSA locale**. En effet, ces collectifs **ont déjà une expérience en ce qui concerne** :

- Le **débat** souverain et démocratique entre citoyens ;
- L'objectivation de critères de **conventionnement** ;
- L'établissement de **documents de conventionnement**, par exemple ;
- La **formation aux outils techniques** et de service « après-vente » ;
- La **gestion comptable** d'un bon de soutien à l'économie locale ;
- La **communication** avec la fourniture de QR code, visuel explicatif et promotionnel, par exemple ;
- L'animation **d'un réseau d'entreprises**, producteurs et commerçants locaux.

Les monnaies locales peuvent surtout mettre leurs moyens de paiement électronique (potentiellement coûteux) **au service des projets de SSA**, puisque ces applications peuvent être configurées sur mesure et indépendamment de leurs réseaux de membres. Une collaboration de cette nature **permet un déploiement beaucoup plus rapide du dispositif de SSA puisqu'il profite de l'existence préalable d'un moyen de paiement digitalisé**, avec application mobile. En outre, il peut s'appuyer, au moins en partie, sur un réseau de partenaires professionnels, commerçants et producteurs, déjà habitués à l'usage d'un bon de soutien à l'économie locale.

En France, **on constate que les monnaies locales jouent des rôles variés dans les initiatives de SSA**. Certaines sont à l'initiative de l'expérimentation, voire la conduisent pleinement et mettent leur monnaie au service du projet de SSA. D'autres contribuent essentiellement à l'établissement de critères de conventionnement ou sont sollicitées pour réfléchir à la manière de transférer l'allocation. Enfin, il arrive que des monnaies locales mettent à disposition leurs outils techniques, comme fournisseurs de service tout simplement.

Évidemment, malgré leurs similitudes, la **SSA et la monnaie locale restent deux projets distincts**. La SSA comporte une dimension de Justice sociale que les monnaies n'incluent pas forcément. La SSA se veut également plus structurelle, étant donné son universalité et sa prétention à garantir le droit à l'alimentation.

12. CONCLUSION

Sur le principe, l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation n'est pas vraiment complexe. Mais nous l'avons vu, dans la réalité, l'établissement d'une huitième branche à la Sécurité sociale, consacrée à l'alimentation, pose encore **énormément de questions** et suscite des incertitudes et des réticences.

Comment garantir la participation des plus fragilisés de notre société aux débats? Quels outils et dynamiques mettre en place pour assurer un débat réellement démocratique? Comment faciliter la participation au système pour les petits agriculteurs (logistiquement notamment)? Comment construire (les projets pilotes en particulier) à partir de la base, du terrain et des premiers concernés (les agriculteurs et les précaires)? À quel niveau de pouvoir instaurer et financer le mécanisme (fédéral ou régional)? Et l'Union européenne?). Quels mécanismes de financement pour des contributions équitables? Quel rôle pour l'État? Faudra-t-il une agence SSA publique ou privée? Quel rôle pour les grandes surfaces et les multinationales? Quelles seront les résistances et les stratégies des acteurs de l'agrobusiness qui auront à y perdre leur pouvoir d'oligopole sur l'alimentation? Comment s'organiser lorsque s'engagera l'inévitable rapport de force? Voici quelques-unes des questions en débat auxquelles il sera crucial de répondre.

Il est vrai, également, que **le budget d'environ 20 milliards d'euros** (évoqué au chapitre 8) **est conséquent**. Le mécanisme d'une SSA au niveau de la Belgique devra donc se construire de manière précise, argumentée, justifiée et efficace avant de voir le jour.

Il est évident aussi que, **vu les contraintes structurelles** tant du côté du système alimentaire actuel que du côté institutionnel et politique, le projet d'une huitième branche à la Sécurité sociale, dédiée à l'alimentation, devra encore franchir de nombreux obstacles avant de pouvoir être instauré. **Les expérimentations locales, l'analyse et l'étude de celles-ci, ainsi que la construction d'un véritable mouvement social autour de l'idée de SSA sont donc fondamentales pour bâtir un modèle cohérent et pour le porter à l'agenda politique.**

Cela dit, la réflexion autour du concept rassemble de plus en plus d'acteurs, de secteurs très différents, suscite de plus en plus d'adhésion et nourrit l'envie de plus de projets pilotes. Ce véritable foisonnement est déjà **riche en enseignements**.

D'abord, **l'idée de SSA rappelle que la sécurité sociale – tout simplement – est un système efficace qui fait ses preuves depuis des décennies dans les pays où elle existe.** Proposer d'instaurer une nouvelle branche dédiée à l'alimentation permet de sortir d'une posture défensive vis-à-vis des politiques qui la détricotent depuis les années 80. Cela ouvre aussi d'autres perspectives. Certains promoteurs de la SSA expliquent que l'on pourrait élargir la sécurité sociale à la culture, au logement ou à la mobilité, par exemple.

Ensuite, **la réflexion et les expérimentations autour de la SSA montrent que le citoyen peut être plus qu'un simple consommateur dépendant de l'offre et qu'il est possible de passer d'une agriculture de l'offre à une agriculture de la demande.** Ainsi, l'idée de SSA nous invite à renverser les perspectives.

La force de l'idée de SSA réside également dans son inclusivité, non seulement parce qu'elle concerne tout le monde, mais aussi parce qu'**elle est politiquement transversale.** Elle constitue en effet un dispositif qui renforce à *la fois* la solidarité, l'entrepreneuriat local, la démocratie, le respect de l'environnement et la liberté des citoyens. **Elle pourrait donc rassembler une large coalition en sa faveur.**

Et si l'instauration d'une démocratie alimentaire, en luttant contre la pauvreté et la faim, permettrait une réelle transformation du système alimentaire ? Cette question est en train de se transformer en conviction pour celles et ceux qui, toujours plus nombreux, comprennent que **c'est la lutte contre la pauvreté qui transformera le système alimentaire, et non le marché.** Dans les scénarios envisagés, le pouvoir transformateur de la SSA sur nos campagnes, sur le bien-être des agriculteurs, sur la santé de tous et en faveur de la prospérité de l'économie locale ne peut qu'enthousiasmer !

Enfin, puisque la SSA est de nature à financer structurellement la transition vers un système agricole et alimentaire durable tout en contribuant, de manière systémique, à la réalisation du droit à l'alimentation et à la réduction de la précarité alimentaire, elle lie économie, écologie et solidarité.

Finalement, c'est peut-être l'aspect le plus important de l'idée de SSA, celui de montrer qu'il est vain de vouloir travailler à la Transition écologique sans œuvrer à la Justice sociale, et vice versa.



**Ceinture
Aliment-Terre
Liégeoise**

L'ASBL Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) a pour mission de contribuer, sur l'Arrondissement de Liège Métropole, à la transformation du système alimentaire dans une perspective durable, en soutenant le développement des filières courtes et locales. A cette fin, elle sensibilise, fédère et mobilise l'ensemble des forces vives du territoire, et elle s'appuie sur une équipe de professionnels pour mettre en œuvre ses cinq principales missions.

Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'une demande de reconnaissance en éducation permanente (axe 3) de la CATL

Rédaction :
Jean-Yves Buron

Avec Virginie BARTHOLOMÉ, Nicolas FRANKA, Christian JONET, Anaïs MESSINA, Jonathan PEUCH et Stéphane RIGA.

Relecture : Malika BLACH

Mise en page : JULIA HAZÉE

Christian Jonet
Bâtiment Horizon Avenue
de Jupille 16 4020 Liège
04 223 15 51

Disponible ici :



Exemplaire papier : 3 € - info@catl.be